

REFLETS & NUANCES

LA REVUE DES MÉTIERS DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT DE SOL

VIE SYNDICALE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE L'UPMF-FFB

LA FRANCE DES CHANTIERS
RÉSIDENCE LE MOON À STRASBOURG

SAGA
LE GROUPE SMA

TECHNIQUE
LE DÉCAPAGE DES FAÇADES
LES PEINTURES BIOSOURCÉES

LA NOUVELLE APPLICATION DE L'UPMF : UN OUTIL POUR LA GESTION DE VOS CHANTIERS



DOSSIER

TRANSMISSION, CESSION OU REPRISE D'ENTREPRISE :
LA VIGILANCE EST DE MISE

180
JUILLET
2019

CLUB ALLIANCE

Fabricants de produits, de matériels ou prestataires de service,
vous constituez l'environnement professionnel
de l'entrepreneur de finition. Le Club Alliance est un lieu privilégié
entre les entreprises membres de l'Union professionnelle
des métiers de la finition et leurs fournisseurs partenaires.



Si vous souhaitez adhérer au Club Alliance
Contactez Yves Labbé : contact@cluballiance.fr

L'EXCELLENCE LA VALEUR SÛRE POUR NOS MÉTIERS

La présence de deux des lauréats « Un des meilleurs ouvriers de France » à notre assemblée générale est le témoignage que porte la profession à l'Excellence. L'Excellence est notre meilleure arme avec notre professionnalisme pour défendre nos métiers. C'est aussi un gage de confiance pour notre client. Comme l'a encore démontré Christophe Bénavent lors de la Rencontre de Marseille avec nos partenaires fournisseurs, le prix n'est pas seulement un critère de choix. La réputation de l'entreprise, via le bouche-à-oreille, est un élément décisif pour le client. Des chantiers bien réalisés, la capacité de conseiller, un savoir-faire sont des paramètres qui rentrent en compte lorsque le client doit choisir son entreprise de peinture.

Aussi, plus que jamais, nous devons mettre en avant le savoir-faire de notre personnel et la qualité de nos ouvrages face à la montée des bricoleurs qui se « professionnalisent » en proposant des services à la va-vite avec des prix qui font tourner la tête à notre clientèle. Face à ces chimères, il faut raison garder. L'entrepreneur de finition a encore toute légitimité face à ces plateformes qui se multiplient car une plateforme ne fera jamais un chantier.

Quand nous voyons ces jeunes professionnels s'investir durant leurs soirées et leurs weekends pour développer leurs compétences et leur savoir-faire, nous nous rendons compte que nous sommes loin du simple bricolage à la portée de tous que promet ces plateformes.

Nous croyons à ce que nous faisons et c'est pour cela que nous sommes attentifs à la transmission de nos entreprises (voir article page 18) pour que nos concitoyens continuent à avoir des habitations bien décorées.

Les plateformes de mise en relation existent et continueront d'exister mais il faut continuer à promouvoir l'Excellence dans nos métiers pour être attractif et ne pas laisser ainsi dévaluer notre savoir-faire, nos compétences et la réelle technicité de nos métiers.



Yves LABBÉ

Délégué général de
l'Union professionnelle
des métiers de la finition



Pensez-y !

Reflets & Nuances
est consultable en
version numérique

<https://ffb-upmf-app.fr>

Ice Breaker. Tout droit venu du froid.



Les motifs de l'hiver. Aussi froids ou chauds que vous le souhaitez. Inspirée de la glace fissurée, cette nouvelle collection de dalles textiles combine un motif naturel et des tons chaleureux pour un effet surprenant.

Et comme tous nos sols, Ice Breaker est neutre en carbone. Réchauffez vos intérieurs en luttant contre le réchauffement climatique avec Interface.

Découvrez comment avoir un impact positif sur [interface.com](https://www.interface.com)

Interface[®]

+Positive spaces[™]
De meilleurs produits. Des personnes plus heureuses. Une planète plus saine.

p.6 VIE SYNDICALE

- p.6 Assemblée générale de l'UPMF-FFB
- p.9 Commissions de l'UPMF-FFB
- p.10 Carnet syndical
- p.13 La vie des sections
- p.14 L'application de l'UPMF, disponible pour les adhérents !
- p.16 La France des chantiers

p.18 ACTUALITÉ

- p.18 **DOSSIER**
Transmission, cession ou reprise d'entreprise :
la vigilance est de mise
- p.25 **JURIDIQUE**
Le phénomène de contrefaçon
dans le secteur de la construction
- p.28 **VÉHICULES UTILITAIRES**
PSA s'installe sur le secteur
des « petits » VUL

p.30 SAGA

- p.30 **GROUPE SMA**
160 ans d'histoire et d'innovations

p.35 NOUVELLES TECHNOLOGIES

- p.35 **BIM**
L'exploitation et la maintenance

p.38 TECHNIQUE

- p.38 **DÉVELOPPEMENT DURABLE**
Peintures biosourcées :
le nouveau vert de la guerre
- p.43 **SOLUTION BIOSOURCÉE**
À Landerneau, les algues font le mur
- p.46 **RÉALISATION**
L'expression architecturale d'un sol en espaces de bureaux
- p.48 **SOLS TECHNIQUES**
Le PVC barrière à la contamination
- p.52 **TECHNIQUE**
Le décapage des façades passé au crible
- p.58 **PATRIMOINE**
Nettoyage en finesse pour la cité des étoiles
- p.61 Questions des entreprises de l'UPMF-FFB

p.64 FORMATION

- p.64 **FORMATION**
Réforme de l'apprentissage

p.69 NOUVEAUTÉS

- p.69 Juillet 2019





UPMF-FFB - 20 JUIN 2019

© UPMFFFB

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'excellence de notre profession

L'assemblée générale qui s'est tenue cette année a été l'occasion de mettre en avant l'Excellence dans nos métiers avec l'accueil de deux peintres « Un des meilleurs ouvriers de France ».

Lors du conseil d'administration du 7 mars dernier, il avait été acté le toilettage des statuts de notre Union. En première partie de l'assemblée générale mixte du 20 juin s'est donc tenue l'assemblée générale extraordinaire approuvant la modification des statuts de l'UPMF. Les principales modifications sont, comme cela a été annoncé, le gommage de toutes les obligations dues au rapprochement en 2013 des deux Unions qu'étaient l'UNRST et l'UPPF.

La réunion s'est ensuite poursuivie par l'assemblée générale ordinaire avec les lectures du rapport moral par le président Bruno Lucas, du rapport financier par le trésorier Nicolas Blangy puis celui du Commissaire aux comptes, approuvés par l'assemblée générale.

Les thèmes travaillés lors des différentes réunions de 2018 se voulaient une réponse aux défis posés par les évolutions de nos métiers, notamment avec la transformation numérique dont le BIM. L'évolution du numérique dans les relations entre entreprises et fabricants a ainsi été le thème de la Rencontre du Club Alliance 2017. Ce thème suscite des interrogations, mais pas de réponse, même si on s'accorde à penser qu'« une plateforme ne peindra jamais un mur ». L'intervention d'un professionnel reste nécessaire.

Le sujet du « lean construction » a fait l'objet de deux interventions, de Remi Thomas, ingénieur MBA et de Patrick Dupin, doctorant lean construction. Le lean est une méthode adaptable et souple, impliquant et fédérant les collaborateurs. Elle permet d'apprendre en continu en intégrant les bonnes pratiques et en créant de la valeur. Cela se fait avec une systématisation de 3 points :

- éviter le gaspillage ;
- gérer les flux ;
- créer de la valeur sur toute la chaîne.

L'impact du numérique

Nous avons pu observer que la transformation du secteur de la construction par le numérique est bien une tendance de fond avec le BIM. Cette représentation numérique des caractéristiques physiques et fonctionnelles d'un bâtiment sert de ressource de la connaissance partagée des informations sur ce bâtiment pour prendre des décisions au cours de sa vie. Une maquette bien renseignée en amont fera faire en aval des économies aux entreprises. Notamment lors des réponses aux appels d'offres puisqu'elles auront déjà toutes les informations nécessaires (mètres par exemple). L'Union a suivi de près l'évolution du projet ABV puis sa suite ABV+. Il s'agissait de simuler rétroactivement en mode collaboratif, un projet courant de construction



© UPMF-FFB

déjà réalisé afin d'évaluer la capacité des TPE/PME à le retraiter en BIM dès aujourd'hui. De nombreuses entreprises ont participé à l'ABV+ à l'instar de CPLC, spécialiste des travaux de revêtements de sol, mur, plafonds en intérieur et extérieur dont le président est intervenu sur le thème de « L'apport de la Maquette numérique aux métiers de la finition ». Il a rappelé que le succès du BIM résidait « dans la nécessité de changer de culture ».

Enfin, suite à l'alerte faite par le Président de la section du Gard, nous nous avons été rapidement informés de la campagne publicitaire de Leroy Merlin portant sur les travaux de peinture à 4€ /m² (main d'œuvre incluse) via la plateforme Frizbizz. Il a été relevé un risque de concurrence déloyale, de déqualification et de décrédibilisation de nos métiers. L'Union a vivement réagi par l'intermédiaire de l'avocat de la FFB avec un appui du président Chanut. L'union restera donc vigilante sur l'encadrement des pratiques. ■

OLYMPIADES DES MÉTIERS

Sur les 12 jeunes concourant en peinture et décoration à Caen durant les trois jours de compétitions des Finales Nationales des 45^{es} Olympiades des Métiers, 6 ont obtenu une médaille d'excellence : Mathilde Mortier des Hauts de France a obtenu la médaille d'Or et ira ainsi concourir aux Championnats du Monde à Kazan en Russie du 22 au 29 août 2019 et Nancy Maurille des Pays de la Loire, médaillée d'argent, ira aux Championnats d'Europe à Graz en Autriche du 16 au 20 Septembre 2020. Camille Douaillat (Rhône-Alpes-Auvergne) a obtenu la médaille de bronze. Florian Servian (Normandie), Alexandre Caccia (Grand-Est) et Alexandre Navarro (Ile-de-France) ont obtenu une médaille d'Excellence. Saluons ces résultats exceptionnels très valorisants pour la profession.



© LEROY

« L'AG REÇOIT L'EXCELLENCE ! »

L'Excellence a été au cœur de cette réunion avec l'accueil par les présidents de régions et de départements de deux des lauréats « Un des meilleurs ouvriers de France » : Damien Berthon et Thomas Cronimus. Ce concours a été vécu par nos deux lauréats à la fois comme un défi et un aboutissement. Luc Papavoine, président de la commission formation a souligné l'énorme somme de travail personnel (jusqu'à 900 h dont la moitié consacrées à la réalisation de l'œuvre finale !) ; d'implication, de recherches et d'approfondissement des connaissances demandées par ce concours. « Il faut accepter de mettre sa vie entre parenthèses pendant une année », ont fait valoir nos heureux lauréats. Et d'accepter de doubler ses journées de travail car il n'est pas toujours possible à un candidat artisan de laisser son entreprise durant cette période ! Mais le jeu en vaut la chandelle pour ces passionnés. Car « arriver chez le client avec le col des MOF, c'est un vrai plus. » Sans compter la passion de transmettre par la suite ce savoir-faire à de jeunes apprentis. « Vous avez une lourde responsabilité, a conclu Bruno Lucas, celle de représenter notre belle profession auprès des jeunes. »



Les comptes rendus de l'assemblée générale et des commissions de l'UPMF sont consultables sur www.upmf.ffbatiment.fr
> espace adhérent > vous informer
> comptes rendus des réunions

POUR UNE POSE PARFAITE ET UNE STABILITÉ DIMENSIONNELLE
GARANTIE DES REVÊTEMENTS DE SOL LVT EN LAMES ET EN DALLES.

UNE GAMME COMPLÈTE DE COLLES UZIN POUR LVT.



Colle fibrée
sur ragréage

Colle résistante
aux variations
de température

Colle sèche sur
ancien revêtement



LES GRANDES LIGNES DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ



COMMISSION COMMUNICATION

La commission a mis en place dans Reflets & Nuances une double page de photos d'un chantier réalisé par un entrepreneur. La commission a largement fait appel aux sections pour qu'elles envoient une sélection de leurs réalisations régionales. L'opération se poursuivra dans les prochains numéros.

Les réunions des sections professionnelles restant peu fréquentées, la commission a diffusé plusieurs messages annonçant les dates de réunions statutaires et les thèmes des interventions pouvant être faites par les deux ingénieurs de l'Union.



COMMISSION FAÇADE ITE

Trouvant le projet de contrat d'entretien des boiseries trop restrictif car seulement adapté aux régions montagneuses ou de bord de mer, la commission a décidé de créer un contrat type d'entretien de façade, traitant de l'entretien, de la décontamination, du lavage et de la peinture.

Les membres de la commission ont réfléchi à des pistes d'évolution des référentiels existants des diplômes en ITE et à la mise en place d'un titre avec une partie théorique en centre de formation et une partie mise en œuvre en entreprise.

En 2018, une enquête a été lancée auprès des adhérents de l'UPMF et d'autres unions pour faire un état des lieux des pratiques en ITE afin de pouvoir travailler sur l'écriture de bonnes pratiques qui permettraient un travail en hauteur en toute sécurité, ainsi que la maîtrise des coûts, des délais et de la qualité.

Suite à l'interdiction d'utilisation de certains produits dans les décapants de façade, un grand nombre de nouveaux produits sont apparus sur le marché. L'OPPBTP a donc décidé de réaliser une étude sur l'ensemble des décapants de façade afin d'essayer de substituer au maximum les décapants toxiques et inflammables par des produits non dangereux.

Le NF DTU des bardages ventilés en panneaux HPL, fibres-ciment, clins PVC et petits éléments de toiture est en cours d'écriture depuis juin 2018.



COMMISSION TECHNIQUE INTÉRIEUR

Dans le cadre du PRDM 2016, l'UPMF avait lancé un programme de recherche sur la mécanisation des enduits qui s'est achevé en 2018. Le rapport final transmis par le laboratoire DVI a été présenté à la commission et diffusé dans le Reflets & Nuances d'octobre 2018.

Afin d'améliorer le phasage des chantiers et les délais d'intervention entre corps d'état, l'UMGO (Union des Métiers du Gros-Œuvre) a lancé un PRDM avec la collaboration de toutes les Unions de la FFB. La commission intérieure peinture a donc travaillé sur les cinq fiches concernant les travaux de peinture afin de valider les délais d'intervention entre les différents corps d'état et entre chaque opération du peintre.

La commission a débuté un projet de fiche pratique « préparation des supports ». Ce projet sera soumis aux fabricants et à la SMA BTP comme les autres fiches pratiques issues des rencontres du Club Alliance.

La commission a également travaillé sur d'autres sujets comme les nouveaux produits de peinture, la nomenclature Qualibat et les pratiques de remise d'offres commerciales.



COMMISSION TECHNIQUE SOL

La commission a travaillé le projet de création du NF DTU 53.12 qui va remplacer les NF DTU 53.1 (sols textiles) et 53.2 (sols PVC). La création de ce NF DTU permettra de réunir dans un même et unique document le traitement du support, les revêtements de sol textiles, PVC et linoléum en construction neuve et rénovation. Ce texte intégrera les revêtements textiles en lame et PVC.

Les premiers tests réalisés dans le cadre du PRDM sur les outils de mesure d'hygrométrie des supports ont été réalisés. Ces tests n'étant pas significatifs en terme de quantité de mesures et de résultats, d'autres suivront.

Le projet ABV+, dans lequel l'UPMF s'est impliqué, a été présenté à la commission. Il s'agit notamment de montrer comment sont traitées et renseignées les maquettes numériques en BIM pour les lots revêtements de sol

>>>

Les grandes lignes des rapports d'activité

collés, murs collés et peinture, en phase conception dans le PRO-DCE de façon générique, en phase EXE en particulier pour la définition des réserves de sol du gros œuvre, en phase travaux pour la définition et le suivi des travaux en 3D et 4D et en phase DOE pour associer ou lier aux ouvrages les justes informations pour l'exploitant.

La commission a également travaillé sur d'autres sujets comme le guide délais de chantier, la glissance des revêtements de sol.



COMMISSION GESTION

Les principaux sujets traités par la commission ont été le lean appliqué à l'entreprise, la réglementation RGPD (réglementation européenne sur la protection des données personnelles) et la cybercriminalité.

Un rappel a été fait sur la nécessité absolue de protéger ses données, en particuliers celles concernant les salariés, voire clients afin de ne pas s'exposer au risque d'une amende.

Les retours d'expérience concernant la numérisation de nos entreprises sont globalement positifs, notamment sur l'automatisation du suivi des heures de production sur chantier et de la gestion de la rentabilité.

La réactivité demandée et la mise en place d'un suivi d'étude, administratif, production et facturation des chantiers nécessitent aussi la mise à disposition de tablettes ou des ordinateurs portables, facilement pris en main par les conducteurs de travaux ou les chefs de chantiers jeunes, mais nécessitent un accompagnement des collaborateurs plus âgés.



COMMISSION FORMATION

Le référentiel de certification du diplôme et celui d'activités professionnelles ainsi que la structure du règlement d'examen du nouveau CAP peintre applicateur de revêtement ont été élaborés et présentés en CPC (commission professionnelle consultative) du ministère chargé de l'éducation nationale.

L'Education nationale ayant décidé de fusionner le BTS « aménagement finition » avec le BTS « étude et économie de la construction », l'Union a réalisé une

enquête auprès des professionnels sur l'opportunité de maintenir le BTS « aménagement et finition » et dossier d'opportunité motivé a été rédigé et présenté à l'Education nationale afin de le conserver.

La profession a demandé l'ouverture d'une mention complémentaire sol en remplacement du CAP solier supprimé, et formant à la mise en œuvre de produits à haute technicité et dans des environnements industriels, de tertiaire, de complexe sportif.

Le dossier de renouvellement de l'inscription du titre solier a été finalisé avec 11 blocs de compétences contre 10 initialement.

Un projet de présentation Powerpoint des métiers de peintre et de solier a été présenté et validé par la commission. ■

CARNET SYNDICAL



BOUCHES-DU-RHÔNE

THIERRY FABRE

Le Conseil d'Administration du Syndicat des entreprises d'Aménagement, Peinture, Finitions des Bouches-du-Rhône réuni le 26 avril 2019, a élu président, Thierry FABRE, gérant de la société Tetra finitions, pour un premier mandat de 3 ans. Il succède à François Duverger, arrivé au terme de son mandat.



SEINE-MARITIME

CHRISTOPHE LAVENUE

a été élu délégué de la section professionnelle peinture-finitions de la FFB Rouen métropole et territoires.



CHARENTE MARITIME

PHILIPPE BORNE

Aux termes de l'Assemblée Générale de la FBTP17 du 7 juin 2019, Philippe Borne, dirigeant des entreprises Sacré à Périgny, Brunereau à Périgny et Renou-Redondeau à Saintes a été nommé président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la Charente Maritime. Il succède à Michel Sabouraud (2010-2019) qui a ainsi complété un exceptionnel 3^e mandat.



Pensez-y !

Reflets & Nuances est consultable en version numérique

<https://ffb-upmf-app.fr>



Sac ou seau, la valeur sûre c'est Sto.

Vous nous connaissez pour nos enduits organiques en seaux jaunes, emblèmes de notre marque. Mais Sto, c'est des enduits en seau comme en sac ! Avec notre gamme complète StoLevell, faites aussi le choix de la qualité pour vos sous-enduits hydrauliques.

Découvrez tous les sous-enduits de la gamme StoLevell sur www.sto-facade.fr et rendez-vous sur Facebook pour participer à notre jeu concours #I♥StoLevell



sto

Bâtir en responsable.



**Systèmes de préparation,
de dépollution et de sublimation de surfaces**

**#DEPOLLUTIONCHALLENGE
#AMIANTE
#PLOMB**

DÉCAPAGE EN TOUTE SÉCURITÉ :

- Minium de plomb
- Céruses de plomb
- Peintures et enduits organiques amiantés
ou sur fonds amiantés en SS3 ou SS4.

**L'EMPOUSSÈREMENT RÉDUIT À SON
STRICT MINIMUM.**



www.groupe-lice.fr

758 Rue Du Chat Botté - Z.A.C. Des Malettes - 01700 BEYNOST
Tél. 04 78 31 17 17 - Email : info@lice.fr





LANDES ÉCHANGER AVEC DES PARTENAIRES

Le 28 mars dernier André Morlaes, président de la section des métiers de la peinture à la FFB Landes, avait réuni à Dax 17 personnes dont 6 collaborateurs d'entreprises partenaires (Unikalo, Tollens/Chromology) sur les thèmes « Reconnaissance des supports » et présentation du DTU 59.1. Lors de la réunion, les professionnels ont pu échanger avec un ingénieur de l'Union sur des situations vécues sur les chantiers, comment réceptionner les supports et un rappel a été fait sur les niveaux de finition. La présence de ces partenaires a été stimulante pour les entrepreneurs et avait permis d'attirer plus de participants. Cette rencontre s'est conclue de manière conviviale par un buffet.

NOUVELLE AQUITAINE SOUS LE SIGNE DE L'INNOVATION

Eric Coutant, Président de la Commission Innovation et Jean-Claude Brandy, Vice-Président en charge des Métiers de la FFB Nouvelle Aquitaine conviaient les présidents de Métiers de à un grand rendez-vous placé sous le signe de l'innovation le vendredi 12 avril dernier au Parc Atlantech de la Rochelle. Cette rencontre a été un moment privilégié pour les entrepreneurs pour réfléchir sur l'entrepreneur de demain au travers du numérique dans le bâtiment, des exosquelettes, des imprimantes 3D, des drones, du lean construction, du BIM, de l'intelligence artificielle... Démonstrations, tables rondes et ateliers ont rythmé cette journée. Les participants étaient invités à arriver dès la veille pour une visite du 1^{er} quartier urbain bas carbone (ATLANTECH) et du CFA de Lagord labellisé « BEPOS ». Un cocktail avait été prévu ensuite et s'est poursuivi par un after tout aussi convivial dans le Vieux Port de la Rochelle. Une vidéo des instants forts de ces deux journées a été réalisée.



LOIRE ATLANTIQUE

La FFB 44 a organisé le 4 avril dernier sa deuxième édition des Rencontres Techniques autour de trois grands thèmes : numérique et prospectives, interfaces chantier et actualités réglementaires. Un ingénieur de l'UPMF avait fait le déplacement avec un ingénieur de UMB pour faire un point technique sur les obligations de chacun en lots peinture et menuiserie dans le cas de menuiserie bois.



SOMME

La FFB de la Somme organisait le 24 mai la première Fête des métiers. Au programme : ateliers techniques et une table ronde sur la bonne gestion des déchets de chantier et les filières de recyclage. Un ingénieur de l'UPMF est intervenu pour présenter les interfaces peintre/plâtrier et peintre/maçon. Cette réunion s'est terminée par un buffet convivial.



VAR

La section peinture et métiers de la finition, sous la présidence Jean-Philippe Li Vigni, a organisé le 13 mars à La Valette du Var une réunion-débat autour du thème : « Les déchets de peinture et notamment les déchets dangereux : mieux sensibiliser nos clients sur l'obligation de traçabilité, mieux les gérer, mieux les faire accepter dans nos devis ». Entrepreneurs et artisans peintres, mais aussi de nombreux maîtres d'œuvre, un représentant de maître d'ouvrage et des industriels spécialistes du traitement des déchets (Sclavo) et des fournisseurs de peinture (Tollens, Zoplan) avaient répondu présents.

NUMERIQUE

L'appli de l'UPMF, disponible pour les adhérents !

Imaginée comme un véritable outil de gestion des chantiers pour les entreprises de finition, l'application de l'UPMF rassemble documents et informations techniques, actualité de l'union, guides d'utilisation et votre revue Reflets & Nuances. Elle est disponible sur PC, smartphone et tablette.



La première fonctionnalité de l'application qui se veut intuitive et ergonomique, est le suivi de chantier.

En fonction de son profil et des droits qui lui ont été attribués par le chef d'entreprise, l'utilisateur a accès à tout ou partie des chantiers de l'entreprise. Ces chantiers sont répertoriés par statut : un code couleur illustre leur état d'avancement (en commande / en préparation administrative / en production / réceptionné / archivé). Pour chaque chantier, un calendrier planifie toutes les étapes du déroulement chronologique d'un chantier de finition quelle que soit sa taille, avec la possibilité d'établir une alerte pour la personne responsable. La liste de ces étapes (depuis les étapes préalables à l'exécution du marché jusqu'à la clôture du dossier) est déjà renseignée dans l'application. Il est possible de toutes les appliquer à un chantier ou seulement quelques-unes en fonction du chantier, mais aussi d'en créer d'autres spécifiques à l'entreprise. Chaque étape peut être attribuée à un ou plusieurs collaborateurs afin qu'ils puissent interagir,



laisser des commentaires et valider les parties les concernant (administratif, juridique, chantier, financier...). Une fois validée, l'étape change de statut et sa couleur est modifiée sur le planning.

Grâce à l'annuaire des contacts chantiers, il est possible de rattacher à chaque chantier tous les intervenants (architecte, bureau de contrôle, OPC...). Cela permet de retrouver facilement, depuis son téléphone, leurs coordonnées pour les contacter.

Les applications web, smartphone et tablette développées dans le même environnement, se mettent à jour simultanément.

Afin de faciliter la tâche de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise, l'application accueille de nombreux documents techniques indispensables au peintre ou au solier : fiches interface métier, fiches techniques, textes de références... Ces textes permettent d'échanger entre corps d'état en cas de litige sur chantiers. Tout est accessible depuis un téléphone ! Y compris les guides d'utilisation. Enfin, un bloc a été réservé à la vie de l'Union avec son actualité et votre magazine Reflets & Nuances.

Au final, cette application est un outil complet, collaboratif et autonome, « nomade ». ■




Gestion
des utilisateurs
de l'application



Accès
aux actualités
de l'UPMF



Accès
vers le site FFB
de l'UPMF



Accès
aux guides
et tutoriels



Accès
aux documents
de l'UPMF



Gestion
des chantiers



Gestion
de l'annuaire
des intervenants



FAQ sur
fonctionnement
de l'outil



ANTONY FONTAINE
GÉRANT DE LA SARL FONTAINE
À LAVAL

**« CETTE APPLICATION,
C'EST UN PENSE-BÊTE. »**

« Le conducteur de travaux ou le chef de chantier est un maillon important de l'entreprise. Il est toujours sur plusieurs chantiers en même temps, avec des états d'avancement différents. Cette application, c'est un pense-bête. Elle lui permet d'anticiper et de ne rien oublier ! Il peut se concentrer pleinement sur son chantier. Dans l'entreprise, tous les collaborateurs l'utilisent, des chefs de chantier pour le suivi des chantiers à l'administratif pour les devis, les plannings... avec des tâches bien attribuées par utilisateur. Son utilisation est très intuitive et surtout elle est personnalisable en fonction des types de chantier. Nous avons défini un chantier type auquel on peut ajouter ou retirer des tâches. Autre intérêt : le chef de chantier a tout sur son téléphone. En cas de litige avec d'autres corps d'état ou avec le maître d'œuvre, il sort la bonne fiche technique, plus besoin de documentation papier que l'on peut oublier par ailleurs !



L'appli UPMF

Disponible avec les navigateurs :
Google chrome, Firefox, Edge

<https://ffb-upmf-app.fr>

Pour télécharger les applications :

Connectez-vous à Internet, à l'adresse : ffb-upmf-app.fr
Sur Appstore et Playstore et recherchez UPMF

Pour plus d'information ou pour obtenir

vos codes d'accès, contactez Marine Poulhalec
au 01 40 69 57 04.

La France des chantiers



Entreprise

PEINTURE KLEINMANN
SAS



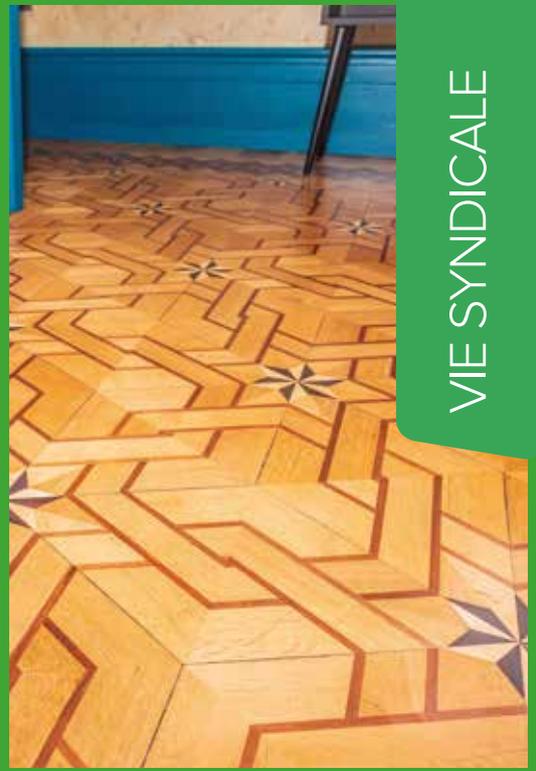
Architecte

PHILIPPE GOUTTEFANGEAS,
AGENCE SIGMATECH



Produits

SEIGNEURIE
PLAFONDS HERMINA,
MURS PREMIOR MAT,
BOISERIES SOYDOR-ÉVOLUTION



RÉSIDENCE LE MOON
STRASBOURG
2017



DOSSIER
TRANSMISSION

Transmission, cession ou reprise d'entreprise : la vigilance est de mise

© ISTOCK

Départ à la retraite, envie de changer d'activité, désir d'entreprendre, se lancer un nouveau challenge... les motifs de reprise et de cession d'entreprises sont nombreux et variés. Dans le secteur du bâtiment, quelques tendances se dessinent depuis plusieurs années tant au niveau des transactions que des motivations comme l'explique Dominique Tessier, fiscaliste à la Fédération Française du Bâtiment (FFB). « En 2006 quand je suis arrivé à la Fédération il y a eu une vague de transmission importante car beaucoup de baby-boomers sont partis à la retraite. Les repreneurs qui se présentaient pensaient alors qu'il y avait de bonnes affaires à faire. Avec la crise de 2008 et durant les deux, trois années qui ont suivi les transactions ont chuté et les transmissions familiales se sont faites moins fréquentes. Depuis quelques années, et c'est le cas encore aujourd'hui, la transmission et la cession d'entreprises repartent. À titre indicatif à la FFB nous organisons des rendez-vous de transmissions pour les entrepreneurs. La grande majorité des entreprises concernées sont des petites sociétés

PME, TPE dont le CA ne dépasse pas 1 million d'euros. En 2019, 44 personnes sont déjà venues nous consulter et pour 2019 la tendance semble se confirmer ». À une échelle plus large, et tous secteurs d'activité confondus, dans les 10 prochaines années, 600 000 entreprises seront transmises à des repreneurs selon le Ministère de l'Économie et des Finances.

Se poser les bonnes questions

Il existe deux types de transmissions d'entreprises. La transmission peut se faire soit à une personne seule, entrepreneur indépendant, ou bien à une société. Dans ces cas-là, il y a vente. Ou bien la cession peut se faire à titre gratuit dans le cadre familial. Généralement le membre fondateur de l'entreprise lègue son entreprise à un de ses enfants. Un cas très fréquent. Dans le cadre d'une vente à un entrepreneur extérieur, il convient tout d'abord de déterminer la valeur de l'entreprise afin de fixer un prix de vente le plus juste possible. Pour être cohérent, celui-ci doit prendre en compte de multiples critères. Ainsi, la valeur dépend beaucoup des biens matériels (machines, bâtiments, immobilier). Il faut

Céder, reprendre ou transmettre une entreprise est un processus long. De multiples points sont à vérifier tant au plan juridique que comptable avant de s'engager. Pour y voir clair et mettre toutes les chances de son côté il convient d'être rigoureux et bien accompagné. Explications.



▲ ANTOINE POULET
COMMISSAIRE AUX
COMPTES ET EXPERT
COMPTABLE



▲ DOMINIQUE TESSIER
FISCALISTE À LA
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DU BÂTIMENT

effectivement évaluer ce que possède l'entreprise (les actifs) et soustraire la valeur de ses dettes pour obtenir l'actif net. De même, il s'agit d'estimer la capacité future de l'entreprise à dégager des bénéfices et ainsi s'assurer de son rendement potentiel. « Entre autres interrogations, le vendeur doit se poser la question de savoir s'il vend son activité seule et/ou s'il garde les locaux. Si les locaux sont à l'actif ou pas il faut alors penser à refaire un bail avec un loyer cohérent avec le marché, souligne Antoine Poulet, commissaire aux comptes et expert-comptable. Dans le bilan il faut se demander aussi si tous les biens servent à l'exploitation. Dans tous les cas, le vendeur doit présenter le meilleur compte de résultat possible et être transparent afin de séduire un repreneur ». Dans le cadre d'une transmission dans la sphère familiale il convient de clarifier l'actionariat. En effet, il faut déterminer comment se répartissent les parts entre la femme du cédant et/ou les enfants. Donner des parts aux enfants peut permettre d'optimiser la succession. En matière de donation ou de succession, le Pacte Dutreil permet, sous certaines conditions, de faire bénéficier la transmission d'une entreprise familiale d'une exonération de droits de mutation à titre gratuit à concurrence des trois quarts de sa valeur.

Indispensable diagnostic financier

Une fois que le vendeur a déterminé la valeur de son entreprise et arrêté un prix de vente, l'acheteur, s'il est intéressé, va procéder à un diagnostic financier complet de l'entreprise. Pour se prémunir de toute mauvaise surprise le diagnostic d'acquisition va permettre à l'acquéreur potentiel de vérifier certains points essentiels comme l'évolution sur 3 ans du compte de résultat, le calcul du point mort indiquera le CA minimum à réaliser, l'analyse du besoin en fonds de roulement permettra, lui, de déterminer le montant de trésorerie indispensable pour couvrir l'exploitation, sans oublier bien sûr l'analyse sur plusieurs années du CA, du nombre de clients et des produits et services proposés. « En réalisant ce diagnostic, il s'agit aussi de vérifier qu'il n'y a pas de loups cachés, précise Antoine Poulet. Par exemple, il est possible qu'un stock ne vaille plus grand-chose, de vieilles créances clients n'ont peut-être pas été payées et

non provisionnées, etc. Bref, autant de points qui peuvent être dommageables dans le processus de vente ». Lors de cet audit, l'humain devra être aussi pris en compte en déterminant notamment quels seront les salariés indispensables à la poursuite de l'activité après le départ du vendeur. Afin d'évaluer l'entreprise sous un angle juridique et fiscal, rédiger un acte de cession et sécuriser le financement, les conseils d'un expert-comptable et d'un avocat-conseil en droit des affaires sont essentiels. Cette problématique de sécurité financière concerne principalement l'acquéreur, car c'est lui qui prend le plus de risques. « Un maître mot dans la cession d'une entreprise est également l'anticipation ! insiste Antoine Poulet. Un processus de revente est long est complexe. Il faut compter minimum 2 ans pour réunir toutes les conditions favorables et trouver un repreneur sérieux ».

La FFB, un conseiller à vos côtés

Trouver un cédant ou un repreneur peut se faire de différentes manières. Un membre de la famille, un proche ou un ou des salariés peuvent se porter candidats ; un réseau et le bouche-à-oreille sont souvent utiles, une veille dans des revues spécialisées est également possible tout comme la consultation sur internet des bourses nationales ou régionales comme celles de l'Agence France Entrepreneur, ou bien encore la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance). En matière d'aides financières, il existe peu de dispositifs, Bpifrance peut néanmoins concéder des emprunts sur dossier. Pour les futurs acquéreurs qui souhaitent reprendre une entreprise, ceux-ci peuvent se faire conseiller par la FFB. « Une de nos missions est de rencontrer des professionnels et de les informer sur les règles comptables, les dispositifs fiscaux et juridiques et les aider à évaluer leur entreprise, explique Dominique Tessier. Nous proposons pour cela des rendez-vous de transmission. Les adhérents peuvent s'adresser à leur fédération départementale pour en connaître les modalités. Des visioconférences sont également proposées. Enfin, les personnes intéressées ont également à leur disposition Transmibat, l'outil d'information de la FFB sur la cession, reprise ou transmission d'une entreprise ». ■

>>>

Transmission, cession ou reprise d'entreprise : la vigilance est de mise

Interview croisée



« POUR REPRENDRE UNE ENTREPRISE FAMILIALE IL FAUT ÊTRE PASSIONNÉ ET ÊTRE SÛR DE SON CHOIX », AUREORE BERTOLANI

« TRANSMETTRE À UN ENFANT QUI A LE MÊME NOM QUE VOUS RASSURE AUSSI LES CLIENTS », PHILIPPE BERTOLANI

Entreprise familiale créée en 1939, Bertolani et Fils compte 150 salariés et réalise un chiffre d'affaires de près de 15 millions d'euros.

Cette société située près de Nancy (Meurthe-et-Moselle) est spécialisée dans la peinture en bâtiment et les revêtements de sol.

En 2013, Philippe Bertolani, dirigeant de l'entreprise durant 40 ans, a passé le flambeau à sa fille Aurore (38 ans) en la nommant PDG.

Celle-ci a par ailleurs suivi le cursus de l'ESJDB à la direction d'entreprise. Une transmission réussie.

Pourquoi avoir fait le choix d'une transmission familiale ?

Philippe Bertolani : Je souhaitais perpétuer le nom et que nous restions italien. Les racines c'est fondamental, c'est la base de la vie. Je ne voyais pas non plus l'intérêt de vendre l'entreprise pour redonner ensuite l'argent à ma fille. Depuis l'enfance elle a toujours émis le souhait de reprendre un jour la société. C'était donc une évidence pour tous les deux.

Aurore Bertolani : Dès l'âge de 10, 11 ans j'avais déjà effectivement fait part de mon souhait de reprendre un jour l'entreprise de papa. Avant d'en prendre les commandes j'ai travaillé pendant 10 ans en Angleterre chez Bouygues comme ingénieur. Le bâtiment j'avais ça dans la peau et je prenais beaucoup de plaisir dans ce métier. Cette expérience m'a permis d'avoir une vision d'ensemble sur le monde du bâtiment avec notamment une bonne connaissance des process. Il est bon que le repreneur apporte une expérience, un savoir et un point de vue extérieur. Quand j'ai eu 32 ans on s'est dit avec mon père que c'était le bon

moment, j'étais armée pour reprendre l'entreprise car j'avais déjà eu beaucoup de responsabilités.

Dans le cadre d'une transmission quelles sont les difficultés que l'on peut rencontrer et quels sont les points de vigilance ?

A.B. : Il n'y a pas de difficultés ni de formalités particulières à remplir. Il suffit juste de changer le Kbis cela se fait assez facilement. En revanche, il faut régler les problèmes d'actionnariat afin de transmettre les actions en toute transparence lors du conseil d'administration.

P.B. : C'est vrai, une donation peut être complexe au niveau de l'actionnariat et de la revente des parts. Ainsi, je vais revendre l'entreprise à Aurore pour régler les questions de partage avec sa sœur et elle va racheter les parts de cette dernière. L'idée étant tout de même de payer le moins d'impôts possible lors de la transmission. Pour ce faire, il faut essayer de trouver des solutions et la loi Dutreil est intéressante car elle permet de bénéficier d'une exonération partielle des droits de mutation.

Quels conseils pourriez-vous donner pour qu'une transmission se passe le mieux possible ?

P.B. : Avant de reprendre une PME il faut être formé auparavant sur les questions de gestion de personnel et sur les aspects touchant à la production (*voir encadré ci-contre*). Ce dernier point est important car c'est là que l'on gagne de l'argent. Une expérience préalable dans d'autres entreprises est un plus. Une reprise ne se fait pas non plus en 48 heures, une période d'immersion totale dans la société est nécessaire. Il faut savoir s'entourer aussi d'une équipe motivée. Il est important par ailleurs d'être en prise directe avec ses salariés ce qui n'est pas toujours évident en arrivant jeune car vous avez des personnes qui peuvent déjà avoir 20 ou 30 ans de métier. Il est important de rester humble et pragmatique et d'avoir le désir d'apprendre. Notons également que transmettre une entreprise à un enfant qui a le même nom que vous rassure aussi les clients.

A.B. : Pour qu'une transmission se déroule dans les meilleures conditions possibles il faut déjà avoir la certitude de vraiment vouloir reprendre l'entreprise familiale. Vous devez être passionné et être sûr de votre choix. Il est important aussi d'accepter de passer par une période ingrate d'apprentissage au début où l'on se retrouve dans des situations auquel on n'est pas habitués. Il y a le stress financier, le stress du cahier de commande, etc. Il est important également d'aller sur les chantiers pour être dans le concret et être en prise directe avec les salariés. Les échanges sont importants. Pour finir, je dirais que c'est magique de pouvoir partager cette aventure avec mon père et de perpétuer le nom. ■

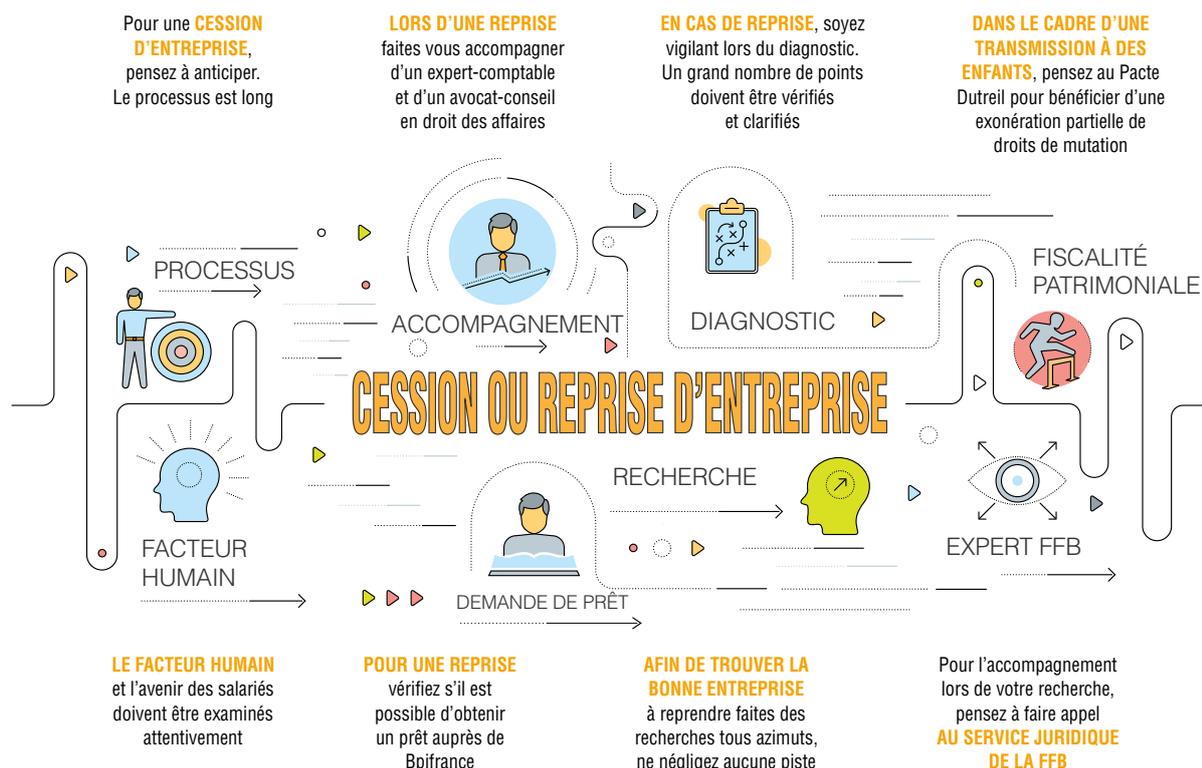


ESJDB : UNE PASSERELLE VERS LA REPRISE D'ENTREPRISE

Créée il y a 25 ans à l'initiative de la FFB, l'École supérieure des jeunes dirigeants du bâtiment (ESJDB) a déjà formé près de 3 500 repreneurs familiaux et indépendants. À raison d'une semaine par mois pendant plus d'un an les futurs dirigeants vont acquérir les bases essentielles pour la bonne gestion d'une entreprise, essentiellement des PME : management, gestion, analyse financière, ressources humaines, etc. À l'issue de la formation le stagiaire est titulaire d'un diplôme niveau bac +3. « Notre école est un passage obligé pour tous les repreneurs, souligne Édouard Bastien, le Président. Lors de sa formation, la personne va également découvrir l'univers de la FFB pour pouvoir ensuite s'y impliquer si elle le souhaite ».

En savoir plus : www.esjdb.com

LES 8 POINTS ESSENTIELS POUR BIEN PRÉPARER SA CESSION ET/OU REPRISE D'ENTREPRISE



La 5^{ème} finition de la Gamme PUR d'Onip !

La nouvelle laque mate veloutée



PURmat soyeux

Pour les finitions soignées
Aspect tendu
Rendement élevé
Temps ouvert long

BERTOLANI PEINTURE FÊTE SES 80 ANS

1939, 1959, 1979 et 2019. Quatre dates clés pour Bertolani & fils qui a su développer au fil des ans de nouvelles compétences et passer de l'entreprise de peinture à une entreprise se développant désormais en tout corps d'état et parachèvement. C'est en 1939 qu'Ange Bertolani fonde une entreprise individuelle spécialisée dans la peinture. Elle sera reprise en 1959 par son fils Antoine qui ajoute à son champs d'activités la peinture industrielle. Suite à son décès en 1979, son fils Philippe reprend la direction de l'entreprise familiale. Sous son impulsion, Bertolani & Fils se développe dans le sol et à l'international : Algérie, Belgique, Allemagne... Des filiales sont créées en Grande-Bretagne, au Luxembourg, en Slovaquie et en Roumanie. Si l'entreprise a su à un moment donné s'externaliser, ses dirigeants aspirent vraiment à ce qu'elle reste dans le patrimoine familial. Les rapports humains demeurent une notion essentielle et privilégiée au sein de l'entreprise. En 2019, Philippe Bertolani cède l'entreprise à sa fille ainée, Aurore, déjà aux manettes depuis 3 ans. En janvier 2001, le siège de l'entreprise qui était jusqu'alors établi au centre de Nancy, est transféré dans la zone industrielle de Heillecourt. Une belle réussite pour cette entreprise qui souffle cette année ses 80 bougies et compte 150 salariés (voir article pages 20 et 21). ■



4^E ÉDITION DE LA BIENNALE INTERNATIONALE DES MÉTIERS D'ART ET DE CRÉATION

Le Grand Palais a accueilli du 23 au 26 mai, la 4^e édition de la biennale internationale des métiers d'art et de création : Révélations. Une exposition prestigieuse rassemblant 500 créateurs venus du monde entier avec une programmation riche en expositions, débat et conférences. Révélations porte haut les valeurs des métiers d'art et contribue à la reconnaissance de leur place essentielle dans la société. ■

LA STOCOLLECTION HORS STANDARD À LA RENCONTRE DES ARCHITECTES

Après Paris et un accueil favorable, l'exposition de la collection de revêtements StoCollection Hors Standard réalisée en collaboration avec l'agence Nacarat Color Design, est partie en tournée dans l'hexagone. Après Toulouse en février, Clermont-Ferrand en mars et Strasbourg en avril, l'exposition s'est exportée à Lyon le 19 juin dernier. Les architectes et les designers ont pu ainsi découvrir la diversité des possibilités de finitions et de personnalisation de projets offerte par les enduits Sto. ■



IVO SCHINTZ NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL D'IVC COMMERCIAL FLOORING

Après plus de 20 années d'expérience commerciale dans le domaine des revêtements de sol acquise chez Tarkett, Ivo Schintz est nommé Directeur Général de IVC Commercial Flooring, et parallèlement à ses responsabilités autour des activités commerciales du groupe, Ivo Schintz aura comme priorités le développement et le marketing des produits focalisés sur le client. Fondé en 1997, IVC Group est le plus grand fabricant européen de dalles de moquette, dalles et lames PVC et de vinyle hétérogène. Grâce à ses 2000 employés et à ses 10 unités de production en Belgique, au Luxembourg, aux États-Unis et en Russie, IVC Group produit plus de 150 millions m² de revêtements de sol par an. ■



webertherm XM natura

Performant
par nature



Isolation Thermique par l'Extérieur à très faible impact environnemental

Panneaux de liège biosourcés et sous-enduit
à la chaux aérienne : découvrez un système
ITE naturel, respectueux de l'environnement.



www.fr.weber et **WEBER FR** sur smartphone



Retrouvez-nous sur
les réseaux sociaux



weber
SAINT-GOBAIN

Le phénomène de contrefaçon dans le secteur de la construction

Le phénomène de « contrefaçon » ou plutôt de « commerce illicite de matériaux et équipements de la construction contrefaits non conformes » touche de plus en plus tous les corps de métier dans le secteur du BTP et augmente sensiblement le risque de sinistre où la responsabilité des acteurs de la construction est pleinement engagée en cas de dommages.

Une notion et des risques encore mal appréhendés par les chefs d'entreprise

Tout d'abord, la contrefaçon est une atteinte illégitime au droit de propriété intellectuelle.

Elle résulte de la reproduction ou de l'imitation de quelque chose sans en avoir le droit ou en affirmant ou laissant présumer que la copie est authentique.

L'article L.335-3 du Code de la propriété intellectuelle dispose qu'est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi.

L'acte de contrefaçon correspond à un délit pénal caractérisé notamment par la reproduction (ou l'utilisation) frauduleuse et sans l'autorisation de son titulaire : d'une œuvre protégée, d'un logiciel, d'un brevet d'invention, d'un dessin ou d'un modèle, ou d'une marque de fabrique.

Dans le secteur de la construction, on parle plutôt de « commerce illicite de matériaux et équipements de la construction contrefaits non conformes ».

La contrefaçon et la non-conformité de produits sont souvent liées.

La FFB donne une définition très précise de ce phénomène : la contrefaçon renvoie à tout matériau, produit, équipement de la construction non conforme pouvant :

- soit tromper l'acheteur sur sa qualité, ses performances techniques attendues et/ou son origine, avec pour conséquence principale un risque de porter



▲ CLAUDE VAILLANT, AVOCAT À LA COUR

atteinte à la sécurité et à la santé des employés ou de l'utilisateur final,

- soit utiliser abusivement des marquages d'excellence et/ou de conformité (NF, CE, UL...),
- être accompagné de certificats de conformité et/ou d'origine falsifiés et/ou contrefaits ;
- attenter à l'intérêt des titulaires de droits en matière de propriété intellectuelle et

industrielle.

D'une part, elle est une atteinte à la sécurité des employés de l'entreprise et de celle de ses clients.

Ces acteurs de la construction encourent des risques multiples :

- risques civils : les victimes de la contrefaçon vont réclamer un dédommagement financier en réparation de leur préjudice, engager la responsabilité décennale de leur auteur ;
- risques pénaux s'ils utilisent des produits contrefaits en toute connaissance de cause ou s'ils les utilisent malgré eux tout en mettant en danger la vie d'autrui (mise en danger de la vie d'autrui, violation délibérée d'une obligation de prudence ou de sécurité, tromperie délibérée, tromperie aggravée, etc.). Les peines encourues peuvent être les suivantes (énumération non exhaustive) :

o Peine principale : une peine de 4 ans d'emprisonnement et 400.000 € d'amende (multipliée par 5 pour les personnes morales) en cas de contrefaçon de marques de fabrique, de commerce et de service ; la peine est portée à 5 ans d'emprisonnement et à 500.000 € d'amende lorsque l'infraction porte sur



« des marchandises dangereuses pour la santé, la sécurité de l'homme ou de l'animal » ;

- o Peines complémentaires : dissolution, fermeture, placement sous surveillance électronique, etc.
- o Les acteurs de la construction peuvent être également considérés comme des auteurs de recel de contrefaçon car le fait de posséder un objet de contrefaçon constitue un acte de recel si son auteur a connaissance du caractère contrefaisant des produits qu'il détient : la mauvaise foi peut se déduire des circonstances telles que l'achat à bas prix ou sans facture.

Des peines d'emprisonnement de 5 ans et 375.000 € d'amende sont prévues par le Code pénal, et peuvent être aggravées en raison du recel lui-même, notamment s'il est habituel, lié aux facilités procurées par l'exercice d'une activité professionnelle.

Les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables du recel commis par un de leurs dirigeants ou représentants agissant pour leurs comptes.

■ Et des risques de non-remboursement des assurances (les produits non certifiés ne sont pas assurés).

En effet, il est nécessaire de rappeler qu'un produit contrefait a des effets qui peuvent être dramatiques non seulement pour la santé ou la sécurité des clients utilisateurs (tels que l'usure prématurée, émanation potentielle de substances toxiques, anomalies techniques contraires aux normes de sécurité), mais également pour les salariés de l'entreprise sur le chantier avec un accroissement des risques d'accidents du travail, une dégradation de la qualité des ouvrages, une augmentation des sinistres.

A titre d'exemple, lorsqu'un artisan ou une entreprise installe un sèche-serviette non conforme, dont le risque de surchauffe peut « entraîner un éclatement du produit avec risque de brûlure ou d'autres dommages corporels », sa responsabilité pénale peut être engagée.

■ Atteintes au commerce loyal

D'autre part, ce phénomène tend au développement récurrent des offres anormalement basses émanant d'entreprises qui violent les règles de la concurrence en profitant d'un marché de matériaux et équipements contrefaisants à bas prix et réduisant ainsi leurs coûts de production au niveau des fournitures.

Il est rappelé que le concurrent lésé dispose de plusieurs voies de recours afin d'agir contre le concurrent qui a

remporté un marché grâce à cette offre anormalement basse. L'offre est anormale dès lors qu'elle nuit à la concurrence loyale entre les candidats.

Les moyens préventifs, dissuasifs et répressifs visant à lutter contre ce « Crime-contrefaçon » et à prémunir les entrepreneurs en matière de responsabilité civile et pénale

Chaque année, des milliers de produits non-conformes et dangereux sont passés au crible et rappelés par la DGCCRF, les Douanes, la Gendarmerie ou la Police nationale, services de l'Etat.

Ce « crime-contrefaçon » a été créé en 2010 pour lutter contre les trafics illicites des matériaux et équipements e construction et alourdir les peines prononcées par les tribunaux.

Or, il existe une marque CE dans le cadre du Règlement Produits de la Construction (RPC) qui prévoit que pour mettre sur le marché de l'Union européenne un produit de construction couvert par une norme harmonisée ou conforme à une évaluation technique européenne dont il a fait l'objet, le fabricant doit établir une déclaration des performances et apposer le marquage CE sur le produit en question. Le fabricant assume ainsi la responsabilité de la conformité de son produit avec les performances déclarées.

Cela permet de vérifier la conformité du produit.

En outre, ces produits font l'objet d'une mise à disposition de la documentation technique associée.

La FFB a mis en place une politique d'alerte et d'identification des produits contrefaisants afin de sensibiliser les entreprises sur les dangers de s'approvisionner sans traçabilité réelle des matériaux et équipements, et les dissuader de faire de l'achat low-cost de produits de construction face à la pression financière d'un maître d'ouvrage.

L'agence Qualité Construction (AQC) a aussi réalisé une fiche de sensibilisation auprès des chefs d'entreprises sur le respect des règles en matière de politique d'achat sur les matériaux et équipements, afin de mieux appréhender la qualité des matériaux et équipements qu'ils achètent.

Enfin, pour lutter contre ce type de trafic de matériaux et d'équipements non-conformes et/ou dangereux, il existe un organisme, l'OCTIME, l'observatoire contre les crimes de contrefaçons dans le bâtiment) qui émet notamment des recommandations en matière de prévention, de détection et d'alerte.

En définitive, la meilleure façon de lutter contre ce risque réside, pour les chefs d'entreprise, dans la fidélité qu'ils sont incités à conserver avec leurs fournisseurs historiques, d'alerter les autorités en cas de contrefaçon suspectée, et de rester attentif à la qualité et à l'origine des produits. ■

PRB CRÉPIMUR SOUPLE F SILOXANÉ

Grain fin & effet perlant...

ENDUIT ORGANIQUE IGNIFUGÉ STRUCTURÉ SOUPLE ADDITIVÉ SILOXANE

- + Idéal pour laisser respirer les murs tout en les imperméabilisant
- + Aspect Mat à effet perlant et microporeux
- + Masque les microfissures < à 2/10^{ème} de mm



FICHE PRODUIT
PRB CRÉPIMUR SOUPLE F
SILOXANÉ



Produits de Revêtement du Bâtiment

Les produits qui défient le temps.

■ Façade ■ Colle & Sol ■ Peinture ■ Isolation ■ T.P. / Gros-cœur

prb.fr



VÉHICULES UTILITAIRES

PSA s'installe sur le secteur des « petits » VUL

PSA a présenté en décembre dernier, son nouveau VUL compact, proposé sous les labels Citroën, Peugeot, Opel et Toyota. En quoi ce nouvel arrivé fait-il la différence ?

Les coûts de développement pour un VUL ont explosé ces dernières années

Pas étonnant que les constructeurs échafaudent des alliances pour tenter de les mutualiser. De ce point de vue, PSA fait figure d'expert, les Citroën Berlingo Van, Peugeot Partner et Opel Combo Cargo, sont établis sur une même base. Début 2020, le Proace City de Toyota, le nouvel allié VUL de PSA, complétera la liste. Les autres constructeurs font aussi marcher les collaborations. Ainsi, Renault prête son Kangoo à Mercedes. De leur côté, Ford et Volkswagen viennent de signer un partenariat pour de futurs utilitaires en commun.

Chacun ses arguments

Les VUL de PSA incarnent la modernité. Ils proposent des solutions innovantes. Ils bénéficient aussi du vieillissement de la concurrence. Renault Kangoo, Fiat Doblo et VW Caddy attendent la relève. Reste la concurrence interne. Ainsi, le Toyota Proace City propose-t-il une intéressante garantie 3 ans, soit une année de plus que ses concurrents. Opel s'appuie sur son image germanique synonyme de qualité. Les Peugeot et Citroën ont pour eux, la force de leurs réseaux très bien maillés en France. Ils rendront toute la partie après-vente plus sereine.

Leurs 6 points remarquables



1

Des codes esthétiques calqués sur les VP

Les faces avant des petits VUL, pare-chocs, blocs optiques et calandres notamment, reprennent les codes stylistiques des VP. Cela leur donne un petit air de famille. Sur le Peugeot Partner, on croise ainsi, les phares façon griffes emblématiques du Lion.



2

Bases techniques communes : confort et tenue de route

Les modèles de PSA sont ainsi basés sur la plate-forme EMP2, empruntée aussi par divers utilitaires et véhicules particuliers du groupe. Du coup, ces camionnettes se voient gratifier de qualités routières exemplaires.

Dans le confort, les trajets des artisans se révèlent moins fatigants.



3

Indicateur de surcharge : pour rouler en règle

Beaucoup d'entrepreneurs de finition transportent des matériaux de construction fort lourds (rouleaux de moquette, fût de peinture...) et en grand nombre. Leurs camionnettes tutoient voire dépassent souvent la limite de charge utile autorisée.

Les VUL de PSA proposent un indicateur de surcharge. Le système se compose de deux diodes installées sur le tableau de bord qui avertissent le professionnel quand son chargement dépasse le poids autorisé. Simplissime ! Cela évite des contraventions et en cas d'accidents, que l'assureur refuse de couvrir la camionnette en surcharge.



4

La caméra de recul : des yeux dans le dos

La caméra de rétro-vision présente sur les VUL de PSA, permet de conserver un œil sur ce qui se passe à l'arrière du véhicule. Cette option remplace le rétroviseur central, inopérant dans le cas d'un VUL tôlé. Cet outil apparaît primordial pour réussir ses créneaux notamment.



5

Le i-cockpit Peugeot : fait rimer VUL et sportivité

Présenté sur la Peugeot 208, ce poste de "pilotage" réservé au Partner, accueille un petit volant "sport", à deux méplats et à jante épaisse. Il s'accompagne du i-cockpit, une planche de bord qui regroupe : compteur de vitesse, compte-tours et autres, sur un écran digital. L'ensemble est installé dans l'axe du regard, ce qui évite au conducteur de détourner les yeux de la route.



6

Plus de place à bord : avec le frein de parking électrique

Tous les nouveaux utilitaires de PSA sont équipés d'un frein de parking électrique. Ce choix permet de libérer l'espace au sol et ainsi de proposer une banquette à trois places. Intéressant, quand on doit transporter des collaborateurs sur un chantier.



Une variante spéciale pour le BTP

Bonne nouvelle ! Le nouvel utilitaire de PSA, élu VUL de l'année 2019, est proposé en deux variantes métiers. Elles renforcent la gamme classique et montrent une prise en compte de la diversité professionnelle. La première est dédiée aux livraisons (Worker chez Citroën et Asphalt chez Peugeot) et la seconde (Driver chez Citroën et Grip chez Peugeot) aux métiers de la construction. C'est bien entendu, cette dernière qui nous intéresse.

PSA estime qu'un chantier présente souvent des sols glissants ou accidentés.

La variante dispose donc d'une garde au sol rehaussée de 30 mm, de jantes de 16 pouces aux pneus adaptés aux terrains meubles et de plaque de protection sous le moteur. Elle reçoit aussi le Grip Control (contrôle de l'adhérence) et le Hill Assist Descent (aide à la descente). A l'intérieur, le plancher de chargement est recouvert d'une protection plastique. La charge utile est augmentée à 1000 kg.

Deux longueurs sont disponibles : la courte M mesure 4,4 m et la longue XL 4,75m. Les volumes utiles s'échelonnent de 3,3 à 4,4 m³. Le tout débute sous la barre des 20 000 euros.

PMI : des flottes électriques pour bientôt ?

L'Alliance Renault/Nissan/Mitsubishi a interrogé 500 dirigeants de PMI. Cette étude révèle que les deux-tiers d'entre eux estiment que leur flotte sera 100% électrique d'ici 20 ans.

Un petit quart pense par ailleurs, que les flottes seront autonomes dans 10 ans et 41 % dans 20 ans. Le futur c'est bientôt.

Le diesel n'a pas dit son dernier mot !

Selon une étude de L'Argus, 28,8 % des automobilistes convertis récemment à l'essence hésiteraient à revenir au diesel. Un chiffre supérieur à celui des automobilistes tentés par un passage à l'hybride ou à l'électrique. Principal grief envers l'auto essence : sa consommation que 68% des interrogés jugent trop importante.

SAGA

Groupe SMA, 160 ans d'histoire et d'innovations

Premier assureur français du secteur du BTP, le Groupe SMA avec ses 3 500 salariés peut s'enorgueillir d'une histoire riche où sa vision du métier et son sens de l'anticipation l'ont conduit en 160 ans à devenir un acteur incontournable. Dédiée à la construction la SMABTP est, elle, connue de tous les professionnels, et ce non sans raison.
Retour sur une grande saga.

▲ AUJOURD'HUI, LE SIÈGE SOCIAL

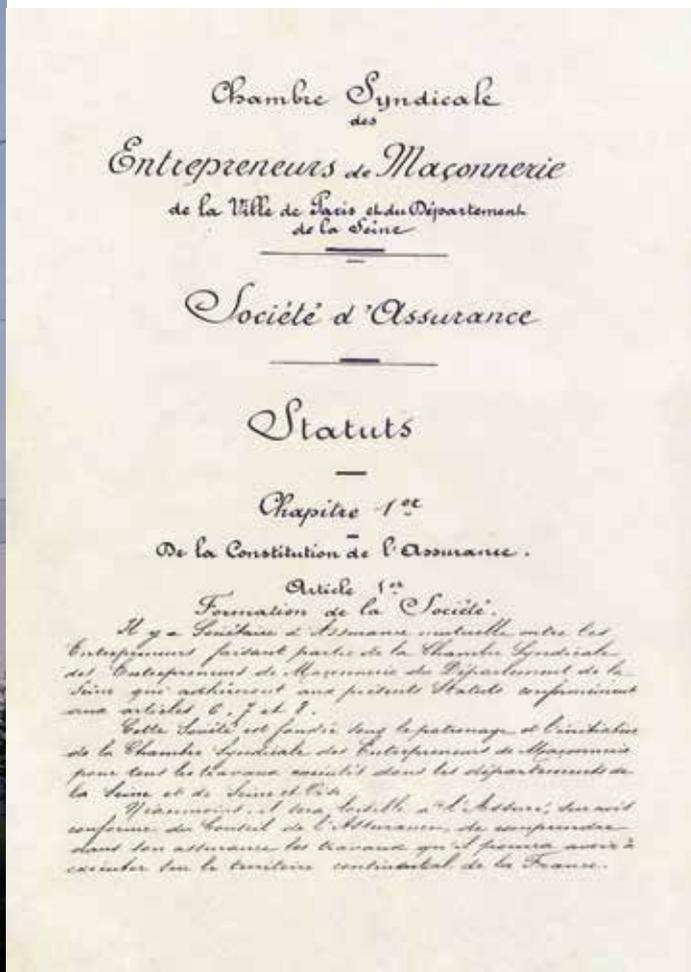
Le 1^{er} mai 1859, la chambre syndicale des entrepreneurs de Paris et de la Seine crée la Société d'Assurance Mutuelle contre les accidents du travail et les accidents corporels survenus du fait de l'exécution. Pour les entrepreneurs de BTP qui interviennent nombreux sur les chantiers de Paris du baron Haussmann, il s'agit d'assurer à leurs ouvriers et leur famille un véritable système de sécurité sociale. C'est une opération audacieuse et d'initiative privée inédite pour le BTP. C'est l'ancêtre de SMABTP qui est né. Inspirés par cet exemple, plusieurs métiers du secteur du bâtiment créent leur assurance mutuelle. Au fil des ans, les sociétés d'assurance mutuelle se regroupent au sein d'une même entité, la société mutuelle d'assurance du BTP. Elle confère prestige et puissance à ce secteur.

Les contrats d'assurance proposés se sont succédé et les garanties élargies au fur et à mesure des besoins exprimés par les entrepreneurs de BTP qui en assurent la gouvernance. La SMABTP est aujourd'hui spécialisée dans l'assurance de biens et de responsabilités et principalement dans l'assurance des constructeurs (assurances de responsabilité civile et décennale, dommages ouvrage, assurances des véhicules, des locaux professionnels...). S'adressant depuis ses débuts aux professionnels de la construction et de l'immobilier, elle est constituée de sociétaires. « Depuis toujours ce qui nous distingue, c'est notre statut de mutuelle et l'accompagnement de nos sociétaires, confie Didier Ridoret, président de la SMABTP depuis 2014. Nous avons développé au fil des ans un certain état d'esprit basé notamment sur la proximité avec nos clients



© SMA

DU GROUPE SMA SE TROUVE PORTE DE SÈVRES AU PORTES D'ISSY-LES-MOULINEAUX (92).



▲ STATUTS D'ORIGINE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE 1859.

— la mutuelle est présente dans tous les départements et même en outre-mer — c'est une de nos forces et ce qui fait de nous aujourd'hui en partie le leader sur le marché de l'assurance dans le BTP avec près de 35 % de parts de marché ». Pour se développer, la mutuelle a également toujours pensé que l'union faisait la force. Ainsi, dès le début du XX^e siècle elle développe des partenariats et crée des filiales. Ce fut le cas notamment en 1925 avec la création de l'Union technique du bâtiment et des travaux publics. De nombreuses acquisitions et signatures de partenariats suivront. Après la Seconde Guerre mondiale, la Mutuelle a continué de croître et en 1959 elle assurait 11 718 sociétaires.

Un nouveau siège en 1966

Signe de son essor, son siège social n'occupait plus seulement un simple appartement avenue Victoria, mais

cinq immeubles dans le quartier. En 1966 toutefois, elle décide de faire construire un nouveau siège avenue Émile Zola (Paris XV^e) qui regroupait, outre la SMABTP, SMAvie BTP qui apporte des solutions d'épargne de retraite, de prévoyance et de santé, la Caisse nationale de surcompensation, la Caisse nationale des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics, la Banque coopérative du bâtiment et des travaux publics, le journal « Le Bâtiment » et la « Société d'édition du bâtiment et des travaux publics ». Aujourd'hui, le siège social du Groupe SMA se trouve porte de Sèvres au portes d'Issy-les-Moulineaux (92)*. Nous l'avons dit, le déploiement sur l'ensemble du territoire a toujours été une priorité pour la SMABTP. Considérant que Paris ne devait plus être le seul centre névralgique de la mutuelle, cette dernière a entrepris de se déployer

>>>



▲ LE SIÈGE AVENUE ÉMILE ZOLA (PARIS XV^e) QUI REGROUPAIT, OUTRE LA SMABTP, SMAVIE BTP.

>>> à l'échelon national durant une période comprise entre 1966 et 1976. De fait, dans ce laps de temps de 10 ans le développement du sociétariat connut une accélération de 116 %. Ce développement était encore plus dynamique en province et en banlieue où l'on comptait 172 % de sociétaires en plus. Bien que onze centres administratifs provinciaux soient déjà compétents pour le règlement des sinistres, une nouvelle organisation devenait nécessaire pour rendre un service plus global aux sociétaires et leur offrir une meilleure proximité. Pour cela deux directions à vocation géographique furent créées : la « Région parisienne » et la « Province ». À partir de la fin 1975, une multitude d'unités de gestion furent ouvertes dans les principales villes de France.

Un acteur majeur dans la création de la garantie décennale

Moteur de l'évolution réglementaire, la SMABTP s'est illustrée lors de l'élaboration de la célèbre loi Spinetta entrée en vigueur en 1978 et qui instaura la création d'une assurance de responsabilité civile décennale obligatoire également appelée garantie décennale. Celle-ci garantit la réparation des dommages qui se produisent après la réception des travaux. L'assurance décennale est la garantie obligatoire, et incontournable, pour lancer son entreprise du BTP. Elle couvre cette dernière pendant dix ans après la fin d'un chantier. « L'instauration d'une période de 10 ans existe depuis des siècles », rappelle

SMA BTP > FRISE CHRONOLOGIQUE



1859

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES ACCIDENTS CORPORELS



1899

NAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DES CHAMBRES SYNDICALES DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX



1903

LA MUTUELLE GARANTIT LES DÉGÂTS CAUSÉS AUX TIERS PROVENANT D'UN FAIT ACCIDENTEL DANS L'EXÉCUTION DES TRAVAUX (RESPONSABILITÉ CIVILE)



1922

PREMIER CONTRAT D'ASSURANCE CONSTRUCTION



1973

SUPPRESSION DE LA MENTION "CHAMBRES SYNDICALES" DANS LE NOM DE LA MUTUELLE. Désormais son nom correspond véritablement aux lettres du sigle SMABTP

Didier Ridoret. Effectivement, on retrouve une trace de la responsabilité du constructeur dès 1345. Ainsi, Constantin Harménopoulos, juge de Thessalonique, précise dans un livre “Que ceux qui bâtissent des murs les construisent avec tant d’art et de connaissance que ni le fondement ne puisse se dégrader ni la forme et le corps n’en soit oblique ou inégal; car si pendant dix années du jour que l’édifice aura été achevé, il y survient quelque ruine celui qui a fait l’édifice le rétablira à ses dépens”. « Lors de l’élaboration du projet de loi Spinetta, nous avons été consultés par les pouvoirs publics et très sollicités, poursuit Didier Ridoret. Cette garantie décennale qui constitua une véritable révolution est vraiment un grand pas en avant dans l’institution d’une assurance obligatoire pour le maître d’ouvrage comme pour les constructeurs ». Cette implication de la SMABTP se retrouve également dans quelques contrats emblématiques de la mutuelle qui font date. On pense notamment à CAP 2000 créé en 1991, le tout premier contrat garantissant les constructeurs, quel que soit le fondement juridique de leur responsabilité. Il fut largement copié par la suite.

Des ambitions affichées pour l’avenir

À la SMABTP on peut être à la fois fier de son histoire et rappeler les heures glorieuses du passé sans pour autant rester figé sur ses acquis. La mutuelle est en effet résolument tournée vers l’avenir et a su prendre le virage de l’innovation. « Nous sommes toujours à la recherche de produits très novateurs comme ceux concernant par exemple les cyberrisques », souligne Didier Ridoret. À ce titre la SMABTP s’est vue décerner l’Argus d’Or 2019 pour sa garantie TRC Cyber dans la catégorie Assurance Risques Chantier. Lancée en mai 2018, la garantie TRC Cyber est la première solution de ce genre proposée en France. Elle garantit le maître d’ouvrage et tous les acteurs participant au chantier contre les conséquences d’une cyber attaque ou d’une erreur entraînant la perte ou l’altération des données contenues dans la maquette numérique partagée par tous. « Outre

notre volonté de densifier le réseau, nous souhaitons également être plus présents sur le courtage, indique le président. La recherche de rayonnement international est également une priorité pour nous. L’année dernière par exemple nous venons de nous implanter en Côte d’Ivoire. Enfin, je dis toujours à mes équipes que c’est déjà formidable d’avoir 35 % des parts de marché, mais il nous en reste 65 à conquérir. Il faut continuer à aller de l’avant! » L’histoire est donc loin d’être finie... ■

UN MAÎTRE MOT : LA QUALITÉ

Dès 1994, le Groupe SMABTP s’est engagé dans une démarche qualité afin d’améliorer le service rendu aux sociétaires. Il s’est ainsi doté de nombreux outils permettant de mieux identifier les besoins des clients et d’y apporter une réponse adaptée (baromètre de satisfaction, réseau de correspondants Qualité et enquête annuelle de satisfaction). Ces différents indicateurs ont mis en évidence des axes de progrès majeurs, aboutissant en 2002 à la publication de la première Charte d’engagements de service de la SMABTP. Depuis 2003, le Groupe a franchi une nouvelle étape en matière de démarche qualité en obtenant la certification ISO 9001 version 2000 qui répond à trois objectifs : une meilleure coordination des actions, une homogénéité des prestations et la régularité des performances



1980

CRÉATION DES COMITÉS CONSULTATIFS RÉGIONAUX, TRAITS D’UNION ENTRE LES ENTREPRISES ET LA SMABTP



1991

LANCEMENT DE CAP 2000, LE PREMIER CONTRAT D’ASSURANCE CONSTRUCTION MULTIGARANTIES



1997

LA SMABTP SE DOTE D’UN NOUVEAU LOGO : DEUX CONSEILLERS EN ASSURANCE LE BAPTISENT À 6 476 MÈTRES D’ALTITUDE DANS LA CHAÎNE HIMALAYENNE



2009

LA SMABTP CÉLÈBRE SON 150^e ANNIVERSAIRE. LANCEMENT DES CONTRATS ATOUTP ET RÉNO SÛRE



2018

APRÈS LA BELGIQUE, LA SMABTP S’IMPLANTE EN CÔTE D’IVOIRE. SPONSORISÉ PAR LE GROUPE



2019

OBTENTION DE L’ARGUS D’OR POUR LA GARANTIE TRC CYBER

SMAvie

**POUR FIDÉLISER ET
MOTIVER VOS SALARIÉS,
PENSEZ À LEUR RETRAITE**

Vos salariés se préoccupent de leur avenir ? Aidez-les à préparer leur retraite dans le cadre de votre entreprise.

Que ce soit en épargne-retraite, santé ou prévoyance, votre conseiller SMAvie vous accompagne pour trouver le meilleur pour vos salariés et votre entreprise.

SMAvie, mon assureur pour la vie
www.smavie.fr

- ✓ Associez vos salariés à la réussite de votre entreprise avec l'épargne salariale
- ✓ Proposez leur une épargne-retraite solide et performante
- ✓ Choisissez des solutions adaptées à votre entreprise tout en allégeant vos charges*

Téléchargez notre application

SMAvie
INFOS

*Dans les limites et conditions de la législation en vigueur.

SMA SMAvie BTP, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, entreprise régie par le Code des assurances
RCS PARIS 775 684 772 – 8, rue Louis Armand – CS 71201 – 75738 PARIS Cedex 15

Document publicitaire
Sans valeur contractuelle

L'exploitation et la maintenance

L'utilisation du BIM (Building Information Modeling) s'impose de plus en plus dans de nombreux projets de construction dès la phase de conception. Désormais, c'est au tour des projets d'exploitation et de maintenance de passer à la vitesse supérieure dans leur transformation digitale.



Le salon BIM World 2019 s'est tenu les 2 et 3 avril derniers à Paris réunissant près de 43000 professionnels de tous horizons. Lors de la préparation du programme de conférence, plus de 350 demandes de contribution ont été reçues plaçant la gestion des projets d'exploitation et de maintenance en BIM dans le top 5 des tendances BIM de l'année. Le BIM-GEM devient donc une réalité aussi bien dans le neuf que dans la rénovation. L'enjeu des projets BIM actuels est désormais de profiter de la phase de conception pour préparer et faciliter l'exploitation et la maintenance d'un ouvrage. Le BIM garantit ainsi au maître d'ouvrage de conserver la mémoire de son bâtiment et de pouvoir assurer une maintenance rapide.

Avantages du BIM-GEM

Grâce à un meilleur partage de l'information, les processus BIM simplifient les opérations de contrôle dans les ouvrages puis l'exploitation et la maintenance des bâtiments construits. Les premiers retours d'expérience montrent que le BIM permet également de gagner du temps et de faire baisser le coût global d'un projet. Une récente étude du Boston Consulting Group sur l'impact du digital dans la construction prédit une réduction des coûts d'exploitation et de maintenance de 10 à 17 %. Pour autant, aujourd'hui encore, la GEM (Gestion-Exploitation-Maintenance) des bâtiments existants souffre de difficultés importantes : multiplicité et hétérogénéité des acteurs, supervision énergétique, réhabilitation, informations erronées ou inexistantes, ou encore complexité croissante des constructions engendrant des coûts significatifs et une difficulté à garantir la qualité dans la durée. Le BIM-GEM est alors une des réponses aux problématiques de création, de conservation et de garantie de la donnée. Par ailleurs, en phase d'exploitation et de maintenance, le

chargement de la maquette numérique évite les pertes de temps passées aux saisies manuelles d'informations afin de renseigner des bases de

données hétérogènes. La maquette numérique assure une navigation 3D à l'intérieur de l'ouvrage ; il est possible à tout moment d'y sélectionner un objet, de connaître ses caractéristiques et son état ou de croiser des données. Les interventions de maintenance sont plus rapidement repérées, analysées et traitées. Bien entendu, ces avantages nécessitent une mise à jour continue et rigoureuse de la maquette numérique en phase d'exploitation que ce soit pour des modifications d'équipements ou même pour un simple déplacement de cloison.

Cadre de référence

Un peu plus d'un an après le lancement de la charte d'utilisation du BIM, la Smart Building Alliance (SBA) a présenté lors du BIM World, le premier cadre de référence des usages en BIM : BIM4VALUE (B4V). Elaboré par des acteurs de la filière du BTP, BIM4VALUE s'appuie sur les usages de la maquette numérique, depuis la programmation d'un ouvrage jusqu'à son exploitation et sa maintenance. L'objectif est d'apporter aux utilisateurs comme aux investisseurs une amélioration de l'utilisation de l'ouvrage et une qualité dans son fonctionnement. BIM4VALUE propose une meilleure adéquation entre les attentes du client et l'ouvrage conçu, réalisé, puis exploité et maintenu. Les projets bénéficient alors de données centralisées, d'une meilleure constructibilité du bâtiment et d'une qualité de service renforcée. Ainsi, pour chaque cas d'usage souhaité par le maître d'ouvrage, le cadre de référence définit les exigences requises et les modes de preuve. Il permet d'établir des règles claires de collaboration et de livrables entre les différents acteurs.

L'exploitation et la maintenance

L'HÔPITAL D'AJACCIO

Le projet du nouvel hôpital d'Ajaccio qui a démarré en 2013 est un projet 100% BIM, de la conception à l'exploitation de l'ouvrage. L'utilisation du BIM a été choisie afin d'assurer une bonne communication entre la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage lors du déploiement de la maquette numérique. L'intégration du BIM dès la phase de conception avait pour objectif d'aboutir à l'élaboration d'une base de données stable disponible pour tous les futurs exploitants du bâtiment que ce soit les personnels de l'hôpital ou des entreprises extérieures. Les besoins en exploitation et maintenance ont été identifiés très tôt afin de les intégrer dès la phase de conception BIM. En démarrage de projet, il a donc été nécessaire de définir un protocole de collaboration et de coordination entre les différents acteurs. Fédérés autour d'une maquette numérique commune, les partenaires du projet peuvent ainsi dialoguer en permanence sur la constructibilité ou encore la performance du bâtiment. La livraison de ce nouvel ouvrage est prévue cette année. ■



LA GRANDE ARCHE DE LA DÉFENSE

La rénovation de La Grande Arche (60 000 m² d'espaces de travail répartis sur 35 étages) a donné lieu à la mise en place d'un processus BIM dès les phases de conception et d'exécution. La maquette numérique a été adaptée afin de devenir un outil de gestion de l'exploitation et de la maintenance dans une logique de centralisation des données et de limitation des re-saisies. Elle permet une visualisation immédiate des problèmes et un suivi dynamique du bâtiment avec les logiciels connexes (GMAO).

Les premières maquettes numériques commencent à être utilisées en phase d'exploitation et de maintenance d'ouvrages. Avec un cycle de vie compris entre 30 et 50 ans, la phase d'exploitation d'un bâtiment dure entre 10 à 15 fois plus longtemps que la phase de construction et représente 80% de son coût global. A l'heure du « BIM pour tous » souhaité par le Plan BIM 2022, gageons que la transition vers le BIM-GEM sera un accélérateur économique nouveau pour tous les professionnels du BTP. ■

>>> Coût du BIM-GEM

L'IFPEB (Institut Français pour la Performance du Bâtiment) a analysé les coûts de mise en œuvre du BIM-GEM. Il en ressort que lorsque le bâtiment est neuf et a été conçu en BIM, le coût du BIM-GEM est négligeable. En revanche, si le bâtiment est déjà existant, sans aucune maquette numérique disponible, alors le coût de la gestion BIM en exploitation et maintenance sera compris entre 2 et 10 € par m² en fonction de la qualité des données d'entrée. A noter que ces frais doivent prendre en compte l'interopérabilité avec des outils métier existants autrement dit notamment les coûts de connexion du BIM-GEM avec la GMAO (Gestion de maintenance assistée par ordinateur) et ceux avec la GTB (Gestion technique du bâtiment). La facture peut donc varier d'un projet à l'autre selon que la connexion à un outil métier ait déjà été réalisée ou non. Pour information, le coût de paramétrage d'une GMAO est de l'ordre de 1,5 à 2,5 € par m² et celui de l'interfaçage BIM-GEM avec une GMAO existante est d'environ 1 € par m². L'IFPEB précise néanmoins que la mise en place d'une BIM-GEM s'avère particulièrement intéressante dans la durée. Ainsi, sur une opération tertiaire de 30 000 m² occupée pendant 9 ans, les gains seraient compris entre 515 k€ en estimation basse et 990 k€ en fourchette haute. ■

Brèves



BOSTIK ENTRE DANS L'ÈRE DU BIM

Le spécialiste de la préparation des sols et de la mise en œuvre de revêtements de sol, Bostik, vient de modéliser les données clés de ses gammes dédiées à la préparation et au collage de sols souples et carrelage. Ainsi, 61 systèmes et 36 produits sont disponibles en présentation numérique, réalisés en collaboration avec BIMOBJECT, première plateforme mondiale de contenu BIM.

Pour chacun de ces produits, Bostik communique ses données clés : performance environnementale, dimensions, modes d'applications et étapes à prendre en compte, les quantités à prévoir mais aussi des informations particulières sur les spécificités du produit.

Ces objets peuvent donc être intégrés dès les premières phases de conception du projet, dans le but de simplifier et d'améliorer les relations entre les différents acteurs d'un projet à toutes ses phases.

La démarche sera dans un second temps élargie à l'ensemble des solutions proposées par la marque. ■



AVEZ-VOUS PENSÉ À TÉLÉCHARGER LA NOUVELLE APPLICATION DE GESTION DE CHANTIERS ?

Découvrez l'appli UPMF, disponible avec les navigateurs Google chrome, Firefox, Edge <https://ffb-upmf-app.fr>

Et pour vos téléphones mobiles : Sur Applestore et Playstore, rechercher UPMF et télécharger l'application



LA SOLUTION DÉCORESPONSABLE
PEINTURES & NUANCIER DÉCO



@ Satnam Club



D-071 VISION



D-185 CURRY



D-193 DRAGON



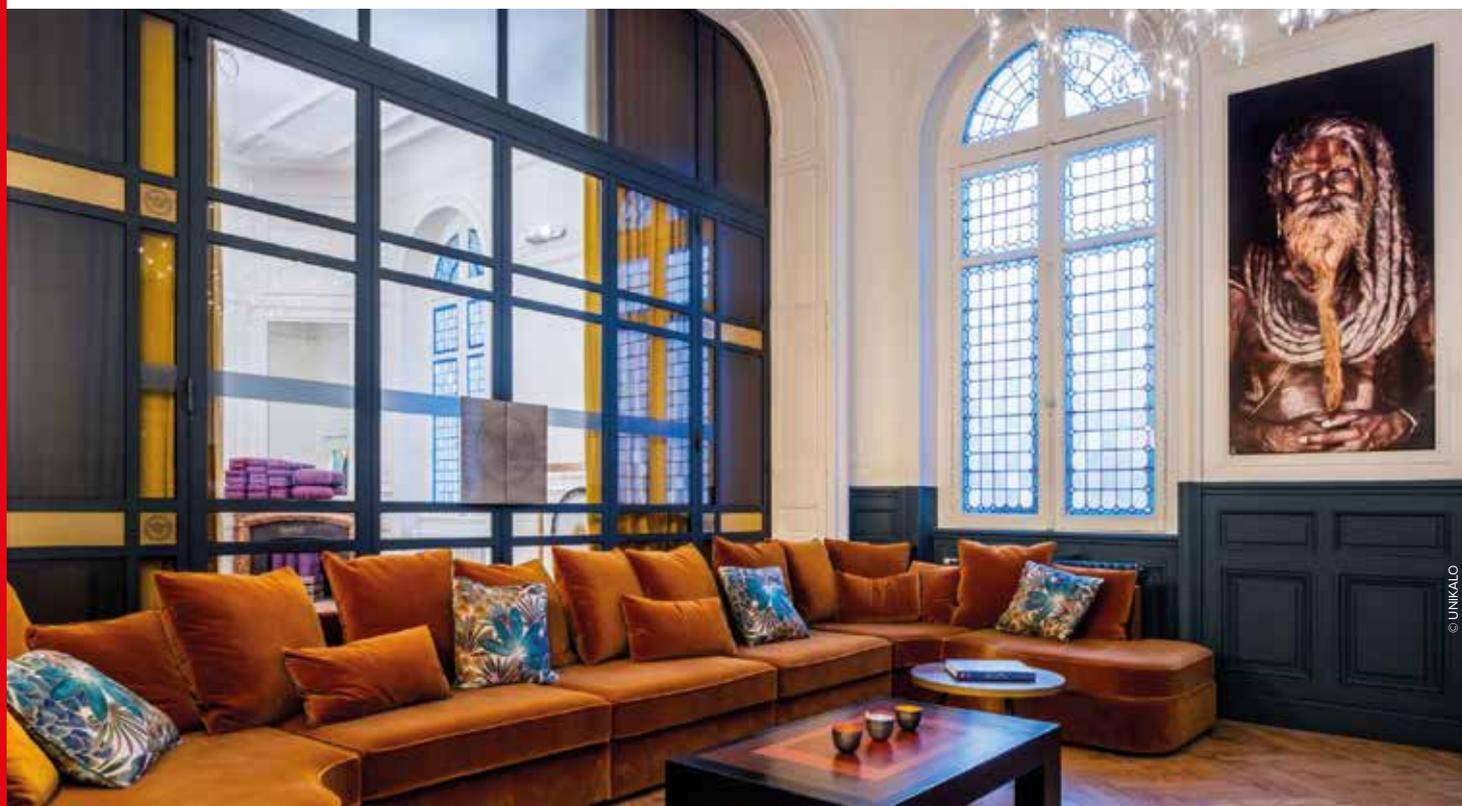
PEINTURES À BASE DE COMPOSANTS NATURELS
& **BIO**SOURCÉS.

(Re-)Découvrez le nuancier Naé Mise en Couleur,
193 couleurs originales inspirées de la nature et
des voyages, harmonisées en 30 ambiances déco.

www.unikalo.com/ambiance/

unikalo
PEINTURES BATIMENT

Peintures biosourcées : le nouveau vert de la guerre



Ne dites plus peintures écologiques, mais peintures vertueuses et performantes. Cette nouvelle génération s'apprête à inonder le marché soutenu par un contexte réglementaire et éco-responsable poussant à rendre leur fabrication et leur utilisation de moins en moins impactante sur l'environnement. Pour le bien-être des peintres, de leurs clients et de la planète.

Tous les industriels interrogés s'accordent à le dire. Il faut prendre le train du biosourcé. Certes, « ce marché de niche reste pour l'instant flou parce que personne ne sait encore l'évaluer », concède Karine Giner, chef de marques Seigneurie, Marketing Marques et Distribution chez PPG. « Mais en tant qu'entreprise responsable tant d'un point de vue environnemental que sociétal, et en tant que citoyen, avoir une offre biosourcée est un enjeu ». Tout le monde le sait. La disponibilité des matières premières s'épuise. « Depuis longtemps, nous pensons que les matériaux biosourcés sont l'avenir de la chimie, de la construction et du bâtiment en général », appuie Charlotte Moeyaert, responsable pôles R&D

(Intérieur, Façade, Antico, Innovation) chez Unikalo qui abrite déjà une gamme dédiée baptisée Naé. Une évidence pour Lionel Bouillon, PDG d'Algo Paint, une start-up bretonne créatrice d'une peinture biosourcée à base d'algues, un co-produit jusque-là non valorisé par la filière cosmétique mais local et renouvelable : « C'est le marché de demain ! Le biosourcé prend le contrepied de la pétrochimie. Sans être devin à un moment ou à un autre, les énergies fossiles vont se tarir ». Et les consommateurs en tant que citoyens en ont pris conscience. « Il suffit de regarder le résultat des dernières élections européennes qui ont poussé des écologistes à la surprise de tous », ajoute Marc Mafille,

directeur marketing et communication Réseaux intégrés chez Jefco (Groupe Allios) qui s'apprête à mettre sur le marché sa toute nouvelle gamme biosourcée. Elles ont démontré que la société qui n'était pas prête jusque-là, entame une démarche éco-responsable ». Un premier soutien en faveur du biosourcé et des peintures. Mais ce n'est pas le seul.

Deux leviers : la qualité de l'air et la notion de bas carbone

Car d'autres enjeux vont très vite impacter de tout leur poids réglementaire le bâtiment et les industriels. « Depuis des années, on a mis dans la tête des peintres que leur démarche était déjà aboutie d'un point de vue écologique et de la santé grâce aux peintures NF Environnement et Eco-Label. Mais, dans le cadre de la Réglementation environnementale (RE) 2020, fondée en partie sur les enseignements de l'expérimentation E+C-, la seule manière de contribuer à réduire l'empreinte carbone des bâtiments va être de mettre en œuvre des matériaux biosourcés », précise Charlotte Moeyaert. Et, dans la droite ligne du projet de Loi Elan qui a reformaté cette RE 2020, des objectifs de QAI (qualité de l'air intérieur) ont été affichés. Avec une prime pour les peintures biosourcées, que ce soit celle d'Unikalo, d'Algo Paint et bientôt de Jefco. « À base de matières premières naturelles, elles affichent moins d'un gramme par litre de composés organiques volatils (COV). Elles sont donc plus saines pour tous », rappelle Lionel Bouillon. Bien au-delà des peintures traditionnelles, même estampillées NF Environnement ou Écolabel. « La directive COV, qui a déjà plus de 10 ans et l'éco-labellisation nous ont permis d'avoir des produits plus écologiques », rappelle Marc Mafille. Mais aujourd'hui, conscience environnementale oblige, il faut franchir un cap. « L'enjeu est aussi de limiter notre pollution à la fabrication, de l'exploitation de matières premières jusqu'à l'application. Quid, par exemple du dioxyde de titane dont nous avons encore besoin pour obtenir la blancheur de la peinture ? ». Un pigment controversé pourtant indispensable à la fabrication quand ni le consommateur n'est prêt à faire l'impasse sur la fonction



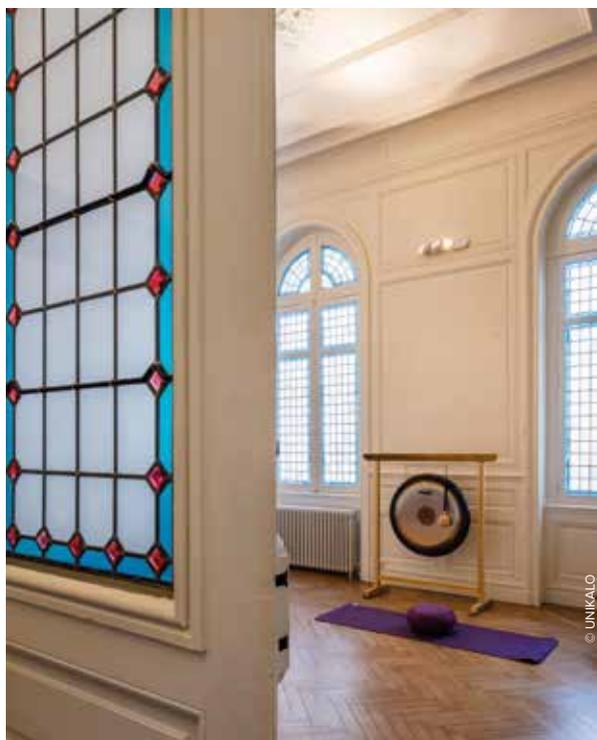
© SEIGNEURIE

première de la peinture intérieure qui est celle de décorer ni le peintre qui ne veut pas sacrifier à son confort d'application. Surtout quand la main d'œuvre reste le poste le plus lourd sur le chantier. Or, la peinture écologique jusque-là a aussi pâti d'une mauvaise image à cause de défauts techniques aujourd'hui levés.

Des freins techniques à lever

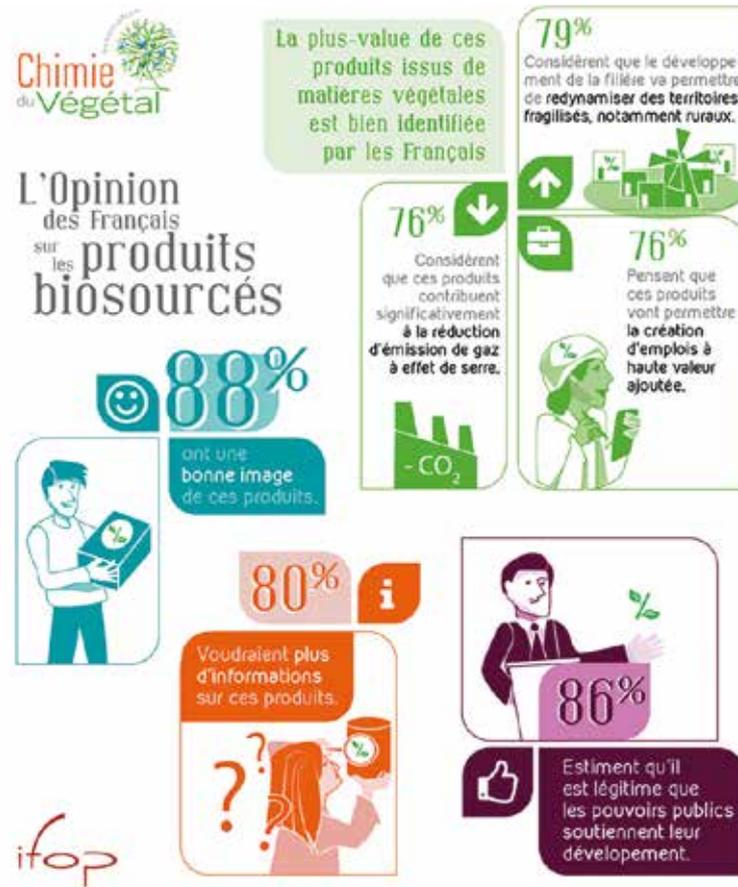
Alors que l'éco-labellisation opère sa petite révolution écologique il y a une quinzaine d'années, de nombreuses peintures dites écologiques la revendiquent... Sans qualité technique. Pour rectifier le tir, des indices de performances tels qu'un critère d'opacité vont être ajoutés à l'éco-labellisation. Mais trop tard, le mal est fait pour la réputation des peintures dites écologiques. En outre, « à base des résines d'origine végétale ces produits jaunissaient », rappelle Karine Giner. Une des raisons pour lesquels les mastodontes de la filière n'ont pas plongé dans le pot de la peinture écolo. « Nous ne pouvons pas proposer un produit qui n'apporte pas les mêmes qualités qu'une peinture classique, aussi bien d'un point de vue du résultat, que du confort et de la mise en œuvre », continue la responsable de marques Seigneurie. Or, aujourd'hui, « ces peintures ne jaunissent plus car on voit aussi apparaître des résines acryliques biosourcées, et non plus alkydes », précise Charlotte Moeyaert. Grâce aux efforts réalisés par les fournisseurs issus de la chimie végétale, les nouvelles générations « présentent exactement les mêmes performances qu'une peinture acrylique standard, poursuit Marc Mafille. C'était d'ailleurs un des principaux critères du cahier des charges que nous avons établi pour lancer notre offre dédiée ». Elles affichent même des qualités jusque-là insoupçonnées : « dotée d'une grande résistance au vieillissement, notre peinture

>>>



© UNIKALO

Peintures biosourcées : le nouveau vert de la guerre



◀ INFOGRAPHIE ILLUSTRANT L'ÉTUDE RÉALISÉE PAR L'IFOP POUR L'ASSOCIATION CHIMIE DU VÉGÉTAL AUPRÈS D'UN ÉCHANTILLON DE 1002 PERSONNES, REPRÉSENTATIF DE LA POPULATION FRANÇAISE ÂGÉE DE 18 ANS ET PLUS (MÉTHODE DES QUOTAS), PAR QUESTIONNAIRE AUTO-ADMINISTRÉ EN LIGNE DU 27 AVRIL AU 2 MAI 2018

>>> à base d'algues est lessivable et applicable en pièces humides », précise Lionel Bouillon. Dans certains cas, les résines issues de la chimie végétale, « peuvent présenter des performances supérieures aux bases pétrosourcées », révèle Charlotte Moeyaert. « Nous les utilisons par exemple sous forme d'additifs dans des peintures plus classiques. Elles permettent souvent d'obtenir de meilleures performances techniques. » Le nerf de la guerre pour que ces produits plus verts puissent enfin jouer des coudes sur le chantier.

Un surcoût qui se lisse

« Si une peinture manque d'opacité, et que le peintre doit appliquer quatre couches pour couvrir un mur rose par du blanc, son devis va exploser », ajoute Marc Mafille. Bonne opacité et pouvoir couvrant sont donc indispensables, afin de ne pas alourdir ni la pénibilité, ni la rentabilité sur chantier, est enfin contribuer au développement de ces produits biosourcés : « L'algue utilisée dans notre peinture lui apporte de l'onctuosité et une facilité d'application en lien avec les charges lamellaires qu'elle contient, décrit Lionel Bouillon. Elle bénéficie donc d'un haut pouvoir couvrant pour un rendement de 12 m²/litre, supérieur à celui d'une peinture classique ». Par ailleurs, les acteurs de la chimie végétale ont mené de nombreuses recherches pour agir sur le coût de leurs matières premières, « ce qui a contribué à améliorer le prix de revient de nos formules, reprend Charlotte Moeyaert. Grâce à ces efforts, nous allons intégrer du biosourcé dans la totalité de nos produits, et pas seulement dans une gamme vitrine. Mais cette transition va s'effectuer

petit à petit. L'expérience de la chimie du pétrole a 150 ans, alors que celle de la chimie végétale n'a que 20 ans ». L'argument surcoût tend aussi à se lisser face aux autres enjeux que la peinture biosourcée va affronter : « Toute nouvelle technologie est plus chère qu'une solution éprouvée, concède Lionel Bouillon. Mais, il faut avoir une approche macro, et non pas micro du prix au litre. Outre le fait d'appliquer moins de peinture et de couvrir plus, la santé des compagnons est préservée. La profession se féminise aussi, et de jeunes peintres sont des mamans attentives à la qualité de ce qu'elles utilisent. Quand des applicateurs mettent en avant nos peintures, elles deviennent un argument de différenciation face à leurs concurrents ». D'autant que ces peintures biosourcées augurent une autre notion, en passe de devenir incontournable pour toute la filière du bâtiment.

Des peintures biosourcées vertueuses

« La dimension d'économie circulaire a fait partie du développement de notre peinture Algo dès le démarrage. C'est la raison pour laquelle nous favorisons une approche collaborative en partenariat avec Théolaur Peinture pour la diffusion de notre gamme professionnelle et la société Initiatives Décoration pour celle grand public. Nous privilégions également des circuits courts », ajoute Lionel Bouillon. Plutôt que d'investir dans une usine flambante neuve, la start-up bretonne a préféré équiper un centre d'aide par le travail « qui était en baisse d'activité. Aujourd'hui, nous avons une petite quinzaine de salariés à handicap qui

se chargent du conditionnement de nos produits ». Cette dimension d'économie circulaire teintée de locavore* devient aussi incontournable pour les géants de la filière. « Nous privilégions des matières premières qui sont fabriquées en France. Nous portons une attention particulière à réduire l'empreinte carbone de toute notre production, explique Charlotte Moeyaert. Nous regardons aussi l'Analyse de cycle de vie (ACV) des produits. Par exemple, nous travaillons au remplacement du pigment dioxyde de titane qui représente aujourd'hui le plus gros impact environnemental sur nos peintures biosourcées ». Pour Jefco, la dimension économie circulaire doit aussi débarrasser sa production... de denrées. « Il est aberrant d'utiliser des produits alimentaires comme du colza ou du maïs pour fabriquer des peintures alors que la planète n'arrive pas à alimenter tout le monde », s'insurge Marc Mafille. « Nous avons donc décidé de valoriser un sous-produit, le cosse de maïs, avec le double bénéfice d'améliorer la gestion des déchets de l'agriculture ». Résultat : si ces peintures ne sont pas encore biosourcées à 100 %, « parce qu'il faut encore des éléments minéraux, des charges, des additifs, etc., l'impact global de leur fabrication, grâce aussi aux certifications ISO 14 001 de nos usines, nous permet de polluer trois fois moins qu'auparavant ». Les industriels n'ont pas fini de s'inscrire dans une démarche toujours plus vertueuse. « L'eau qui n'est pas une matière première biosourcée est aussi un enjeu. Elle reste un composant important de nos peintures que nous livrons par des camions qui polluent, alors que cette ressource est disponible sur les chantiers. Ne serait-ce pas intéressant d'agir aussi sur ce levier ? ». En tous cas, le train du biosourcé a démarré, et pourrait vite devenir un TGV. Les industriels nourrissent même le projet que ces peintures qui prennent soin des peintres, des consommateurs et de la planète se substituent à l'acrylique. Comme les peintures à l'eau ont supplanté les solvantées alors qu'il y a 15 ans, personne encore ne le soupçonnait. ■

*Mouvement prônant la consommation de nourriture produite dans un rayon allant de 100 à 250 kilomètres maximum autour de son domicile.



VIRGINIE GAUTIER

RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT CHEZ KARIBATI, ENTREPRISE QUI ACCOMPAGNE LES PROJETS BIOSOURCÉS DANS LE BÂTIMENT ET CRÉATRICE DU 1^{ER} LABEL BIOSOURCÉ.

« LES INDUSTRIELS SONT CONTRAINTS DE FAIRE ÉVOLUER LEURS PRODUITS »

Reflets & Nuances : Dans le cadre de votre activité d'experts en bâtiment biosourcé, prescrivez-vous des peintures idoines ?

Virginie Gautier : Oui, de manière régulière. L'écart de coûts notamment sur de larges opérations reste assez important par rapport à des peintures conventionnelles. Pour les projets sur lesquels nous travaillons l'ambition première est souvent d'apporter une quantité significative de matière biosourcée, nous intervenons plutôt sur le gros-œuvre et le second-œuvre que les finitions.

R.N. : Quelles peintures prescrivez-vous lorsque c'est le cas ?

V.G. : Celles d'Algo Paint et d'Unikalo parce qu'elles s'adressent aux professionnels. Ce segment reste un marché de niche. Il s'est tout de même beaucoup développé ces quelques dernières années et cela continue. La population est de plus en plus sensibilisée à la notion de QAI. Dans les bureaux aussi, elle devient importante. C'est un atout de parler de QAI et de pouvoir le justifier.

R.N. : La notion d'économie circulaire devient-elle sensible ?

V.G. : Si le côté environnemental est un argument supplémentaire, c'est encore la notion de QAI qui prime. Pour l'instant, sur le marché de la peinture professionnelle français seul Algo Paint est fortement positionné sur ces notions d'économie circulaire et de filière courte. Avec d'autres arguments importants, outre le fait que ces produits soient exempts de COV, ils apportent le même pouvoir couvrant qu'une autre peinture sans perdre en qualité, et la mise en œuvre est identique.

R.N. : Karibati a créé le premier label français Produit Biosourcé. Des peintures en sont-elles porteuses ?

V.G. : Pas pour l'instant. Mais plusieurs industriels s'y intéressent pour communiquer sur l'aspect sain mais aussi environnemental de leurs produits. La future RE 2020 renforce par ailleurs la légitimité du label puisqu'elle mettra en avant la QAI, le stockage carbone et le recours aux ressources renouvelables.



PROFESSIONNELS,

vous voulez vous différencier,

créer de la valeur,

participer à la
transition écologique ?

Devenez, vous aussi, applicateur agréé et engagé **algoteam** pour :



Un **ENVIRONNEMENT**
sain



Le **RESPECT**
de l'environnement



Une **FILIÈRE COURTE**
d'approvisionnement



La **QUALITÉ**
de nos peintures



Rejoignez nos
algoteam

CONTACTEZ-NOUS !

02 99 62 77 22

contact@algoteam.com



Fabriqué en France

algo pro
Par **théolaur**
peintures

PEINTURE À BASE D'ALGUES
ET DE COMPOSANTS NATURELS

SOLUTION BIOSOURCÉE

À Landerneau, les algues font le mur



À quelques kilomètres de la rade de Brest, l'institut Cap Horn accueille désormais des personnes âgées dépendantes. Pour couvrir les murs de leurs chambres, l'entreprise de peinture a proposé une solution sans odeur, ni solvant, et à base d'algues qui valorise les déchets de la cosmétique.

Depuis le mois de mai, un imposant bâtiment de 11 000 m² (R+3) a ouvert ses portes juste à l'entrée de Landerneau (29), sur la zone de Kergodinec, dernière-née des zones d'activités de cette communauté de communes. Il aura fallu deux ans pour voir émerger sa majestueuse architecture en étoile. Rythmée par un bardage bois, elle a été dessinée par le cabinet nantais AIA. Derrière la ligne, cette conception a été prévue pour éviter de mélanger patients et pathologies. Car ce nouveau bâtiment abrite l'institut Cap Horn de réadaptation gériatrique, destiné à accueillir 1 500 personnes par an avec pas moins de 157 lits d'hospitalisation et 35 places d'hôpital de jour. À la tête de cette méga structure dédiée aux soins de suite et de réadaptation, LNA Santé, un acteur majeur du paysage médico-social et sanitaire français. Ce dernier fortement engagé dans une démarche RSE, intègre volontairement des préoccupations sociales, environnementales et éthiques dans son activité. « Je tiens d'ailleurs à saluer leur prise de risque ainsi que celle du cabinet d'architecte

AIA à Nantes. Ils m'ont tous les deux suivi lorsque je leur ai proposé d'utiliser la peinture destinée à recouvrir les 157 chambres », note d'abord Jean-Christophe Thézé, à la tête de J.Thézé Peinture à La Mézière (35). L'objet du délice ? Une innovation 100 % bretonne, 98 % naturelle et surtout produite à base de déchets locaux d'algues jusqu'ici inexploités, baptisée Algo.

Seulement 1 g/litre de COV

Une réponse locavore et biosourcée qui a rencontré l'adhésion de la maîtrise d'ouvrage et des architectes. Et pour cause. L'institut Cap Horn a été conçu pour recevoir un public à la santé fragile : des personnes âgées qui présentent plusieurs pathologies, dépendantes ou à haut risque de dépendance. Dans ce contexte sensible, cette peinture aux algues naturelles et écologique présentait toutes les qualités requises. « Totalement exempte de matières issues de la pétrochimie, elle affiche une très faible teneur en COV (composés volatils organiques) de seulement 1 g/litre », reprend Jean-Christophe Thézé. Un exploit



▲ LES PLAFONDS ONT ÉTÉ TRAITÉS EN ALGO MAT, LES MURS DES CHAMBRES ET PIÈCES ANNEXES EN ALGO VELOURS, UNE PEINTURE 100% BRETONNE ET 98% NATURELLE À BASE DE DÉCHETS LOCAUX D'ALGUES.

▲ JEAN-CHRISTOPHE THÉZÉ, DIRIGEANT DE L'ENTREPRISE J. THÉZÉ

quand la norme Ecolabel demande un maximum de... 30 g/litre. CQFD : « étiquetée A+, elle ne dégrade pas la qualité de l'air intérieur (QAI) », continue le patron de l'entreprise de peinture Rennaise. Un atout dans cet établissement de santé, « mais aussi pour mes compagnons. Elle leur apporte un réel confort de travail car elle n'a pas d'odeur ». Et cerise sur l'algue : « elle ne change absolument rien aux habitudes d'application, ni de nettoyage. Son fabricant a fait le nécessaire pour l'adapter au monde du bâtiment », explique le dirigeant. Ainsi, cette peinture aux algues décline les mêmes finitions qu'une peinture classique, se met elle aussi à la teinte avec une machine à teinter, et arbore les mêmes labels de qualité, à l'instar de l'Écolabel Européen. Pour habiller les murs des chambres de l'institut Cap Horn, « elle a recouvert un revêtement spécial rénovation d'aspect lisse qui a été choisi dans ce cas pour des supports neufs, afin d'amortir les éventuels chocs », précise Jean-Christophe Thézé. Outre sa dimension biosourcée, et sans impact sur la qualité de l'air intérieur, « cette peinture aux algues affiche un meilleur rendement que des peintures acryliques (12 m² par litre). Si ce souci de rentabilité est moins important pour des petits projets, il peut compenser son petit écart de prix par rapport à une solution traditionnelle sur des chantiers plus conséquents ».

Près de 25 % des chantiers en biosourcé

Du coup, chez J. Thézé Peinture, on concède être devenu adepte de cette peinture biosourcée qui fait également valoir une Analyse du cycle de vie du produit (ACV) au travers d'une fiche de déclaration environnementale et sanitaire (FDES). « C'est une production locale, et dans le cadre de l'institut Cap Horn, pour un chantier local. L'impact carbone est extrêmement faible », ajoute le peintre qui accompagne ce fabricant depuis six ans. « Quand il a développé cette peinture à base d'algues, nous avons immédiatement été à ses côtés, confie dans un sourire Jean-Christophe Thézé. Nous avons réalisé plusieurs essais en vue de son amélioration. Je crois beaucoup en ce produit qui a su évoluer afin de répondre aux attentes de nos marchés ». Extrêmement apprécié par les particuliers, « et même de plus en plus, nous l'appliquons également dans le cadre

de chantiers de rénovation que nous traitons pour le compte de l'enseigne de magasins bio Biocoop. Notre but : continuer à proposer cette peinture naturelle, sans solvant, ni odeur, dans le domaine de la santé, et lors de rénovation de bureaux occupés ». Et même si ce produit aux vertus circulaires rime avec valeur ajoutée, « le plus cher dans le métier de la peinture reste la main d'œuvre. Par conséquent, elle ne fait pas non plus exploser les prix. De plus, les clients qui font appel à ces produits sont déjà convaincus. Ils ont initialement une réelle volonté de commander des produits biosourcés. Cette démarche va dans le bon sens, et s'inscrit dans l'évolution de la peinture de manière générale qui pourrait basculer d'ici 10 ans vers une représentation majoritaire du biosourcé ». L'acrylique n'a-t-elle pas fini par supplanter les solvantées ? En attendant, J. Thézé Peinture récolte les algues de son engagement puisque l'entreprise réalise déjà près de 25 % de ses chantiers avec des produits biosourcés. « Même si forcément, les 157 chambres l'institut Cap Horn ont fait augmenter cette part cette année », conclut le dirigeant à la fibre verte. ■



LE CHANTIER EN BREF



LIEU : Institut du Cap Horn à Landerneau

SURFACE : 11 000 m²

COÛT DE L'OPÉRATION : 25 millions d'euros

MAÎTRE D'OUVRAGE : LNA Santé à Vertou (44)

ARCHITECTE : AIA associés à Nantes (44)

ENTREPRISE DE PEINTURE : J. Thézé Peinture à La Mézière (35)

PRODUITS UTILISÉS : murs et plafonds chambres et pièces annexes : Algo Paint ; autres murs : Seigneurie



DÉVELOPPEZ VOTRE ACTIVITÉ AVEC LE PARTENARIAT EDF - PROM-UCF⁽¹⁾ SUR LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE.

Profitez des nombreux avantages de ce partenariat.
Vos clients peuvent bénéficier de la prime énergie d'EDF⁽²⁾
et de solutions de financement⁽³⁾ après la création de leur
dossier sur le site prime-energie-edf.fr puis de son envoi à EDF.
Vous gagnez ainsi du temps, et en plus, vous recevez
une prime d'apport d'affaires !

**Pour bénéficier de ce partenariat,
contactez votre référent PROM-UCF
au 01 40 69 52 91.**

Ouvert à tous
les adhérents de la FFB.



⁽¹⁾ Filiale de l'UMGCCP FFB en charge du développement
et de la gestion des partenariats commerciaux.

⁽²⁾ Aide financière pour vos clients particuliers,
directement versée par EDF, après la réalisation des
travaux de rénovation énergétique.
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

⁽³⁾ Solutions de financement accordées, sous conditions,
par notre partenaire financier Domofinance.



RÉALISATION

L'expression architecturale d'un sol en espaces de bureaux



▲ LA MOQUETTE EST UN ÉLÉMENT IMPORTANT DE L'ÉCRITURE ARCHITECTURALE DU BÂTIMENT.

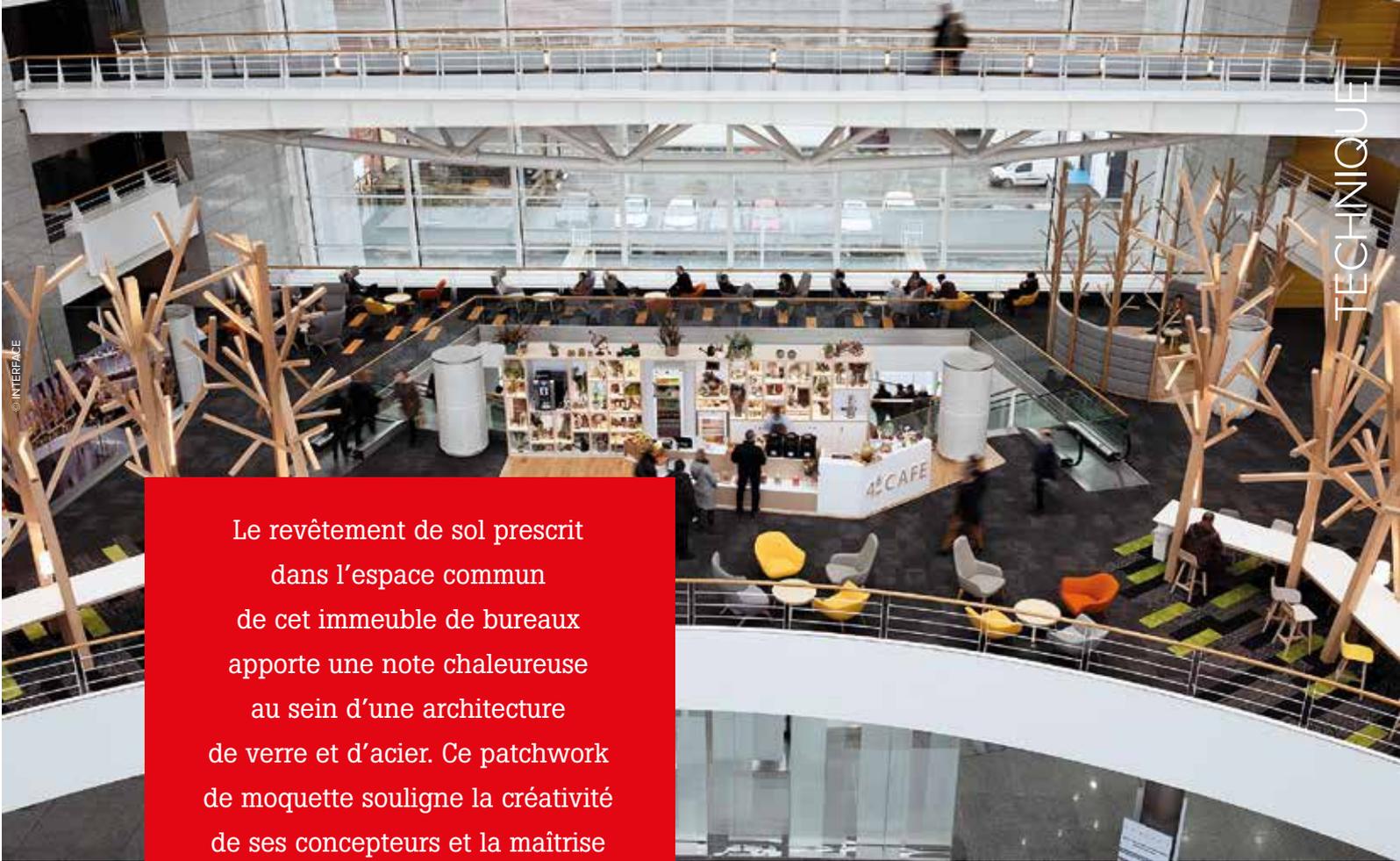
C

onstruit en 1996 sur l'ancien site des entrepôts de Bercy, l'immeuble Lumière, dans le 12^e arrondissement de Paris, était initialement dédié à des commerces artisans de l'agroalimentaire. L'échec du concept du point de vue économique a rapidement conduit à la reconfiguration du bâtiment en immeubles de bureaux, opération conduite par l'architecte Henri de la Fonta. Le projet redessiné s'articule autour d'entités autonomes : trois sous-sols de parking et deux d'entrepôts, un bâtiment R+7 abritant Bercy-Expo et un ensemble de deux immeubles de bureaux R+7. L'ensemble dédié aux bureaux se distingue par des dimensions exceptionnelles qui en font le plus grand complexe tertiaire de France. Il se développe sur 350 m de longueur et 80 m de large. Il se compose de deux ailes reliées par un atrium central de verre d'un volume de 52 000 m³, prolongées par deux immeubles indépendants à chaque extrémité, offrant 130 000 m² de bureaux sur huit niveaux, 4 000 m² de commerces et de restaurants, 28 000 m² d'entrepôts et d'archives et 1700 places de parking en sous-sol. Propriété

depuis 2006 de la foncière américaine Tishman Speyer, l'immeuble Lumière compte parmi ses locataires le Ministère de l'Intérieur ou des sociétés comme Natixis, la SNCF, ING Direct ou la Société Générale.

Un espace ouvert et convivial

Dans l'atrium et surplombant le hall d'accueil, la mezzanine desservie par des escaliers mécaniques constitue un lieu de rencontre et détente à la disposition des occupants de l'édifice, créant ainsi un vecteur de communication entre les locataires. C'est également un éclairage sur les nouvelles tendances dans l'univers du travail qui visent à l'épanouissement des collaborateurs dans leur quotidien. En 2018, l'aménagement et le décor de cet espace ont été entièrement revus par l'agence d'architecture parisienne Sahuc et Katchoura. Entourés d'une équipe pluridisciplinaire, les deux associés prônent une démarche représentative d'un juste équilibre entre exigences architecturales, qualités environnementales et rigueur budgétaire, l'ensemble souligné par une écriture contemporaine. D'une surface de 500 m², l'espace mezzanine s'ouvre sur un



Le revêtement de sol prescrit dans l'espace commun de cet immeuble de bureaux apporte une note chaleureuse au sein d'une architecture de verre et d'acier. Ce patchwork de moquette souligne la créativité de ses concepteurs et la maîtrise de l'entreprise qui l'a réalisé.

▲ LA MEZZANINE EST UN ESPACE DE DÉTENTE ET DE RENCONTRE POUR LES SOCIÉTÉS DE L'IMMEUBLE.

« corner boutique » autour duquel gravitent des petites tables rondes cernées de fauteuils colorés. De part et d'autre, imbriquées entre des totems en bois évoquant des arbres, des tables hautes, droite ou à ligne brisée, permettent de travailler à plusieurs ou de se concentrer sur un ordinateur. Entouré des mêmes « arbres », un module circulaire ceint de demi cloisons acoustiques offre davantage de confidentialité.

Un patchwork textile

Ces aménagements sont mis en exergue par le gros travail de conception qui a gouverné à la réalisation du revêtement de sol. Pour parvenir à un assemblage harmonieux des coloris, des graphismes et des textures, les concepteurs ont utilisé des dalles en format 50x50 cm et des lames 100x25 cm, diverses textures de surfaces et une palette de cinq couleurs. Cela avec trois références d'Interface : World Woven 890 et 870, des moquettes touffetées en polyamide présentant différentes textures inspirées de textiles du monde entier, aux tonalités rappelant les laines sans teinture. Quant à Touch & Tones 103, c'est velours coupé uni en polyamide 100 % recyclé, à longues fibres torsadées, retenu ici dans les coloris noir, orange et citron.

Une mise en œuvre rigoureuse

La réalisation de ce plan de calepinage a été confiée à l'entreprise parisienne CPLC. La préparation du support a donné lieu à quelques points de rattrapage suivis d'un ragréage classique. Les modules de dalles ont été fixés par poissage. « La principale difficulté de ce chantier, explique Bernard de Chefdebien, directeur général de

CPLC, était de respecter soigneusement un plan de calepinage complexe. Par ailleurs, il y avait beaucoup de découpes à effectuer pour suivre la courbe de la mezzanine ou le cercle de l'îlot acoustique. Mais aussi pour intégrer dans le revêtement les spots lumineux implantés dans le sol ainsi que tous les pieds des totems en bois qui étaient en place avant notre intervention ». Autre contrainte de ce chantier : il a fallu travailler en site occupé mais également avec des heures de nuit ainsi que le week-end, l'opération ayant mobilisé une équipe de trois compagnons. En revanche, l'approvisionnement du chantier n'a posé aucun problème grâce aux parkings facilitant les livraisons et à la mise à disposition d'un local de stockage. ■



LE CHANTIER EN BREF



MAÎTRISE D'OUVRAGE : Tishman Speyer

MAÎTRISE D'ŒUVRE : agence Sahuc et Katchoura

ENTREPRISE : CPLC à Argenteuil (95).

PRODUITS : Interface World Woven 890 et 870 et Touch & Tones 103

Le PVC barrière à la contamination



Dans le secteur de la santé et certaines activités industrielles, on rencontre des locaux qui imposent une atmosphère contrôlée où il est indispensable de maintenir un faible niveau d'éléments contaminants, comme la poussière, les microbes ou les émanations chimiques. Les revêtements PVC adaptés s'avèrent une solution pertinente pour l'aménagement de ces salles « propres ».

La plus extrême rigueur est de mise en matière d'hygiène dans des locaux bien définis du milieu hospitalier ou pour certaines activités comme les industries pharmaceutiques, médicales, alimentaires ou électroniques. Ainsi, l'Afnor délimite pour les centres hospitaliers des zones « dans lesquelles des individus, des produits ou des matériels sont vulnérables à la bio contamination ». La zone 3, à hauts risques infectieux englobe les services de réanimation et les unités de soins intensifs tandis que la zone 4 (très hauts risques) recense les chambres d'immunodéprimés, de grands brûlés, les laboratoires ou les blocs opératoires. Ces locaux à environnement maîtrisé requièrent, en matière de revêtements, des surfaces totalement lisses, non poreuses et non glissantes, sans joints et sans angles, afin d'éviter l'accumulation de poussière et de saleté. Des contraintes auxquelles vont répondre les revêtements PVC conçus pour de tels usages. Ces produits techniques offrent par ailleurs d'autres propriétés également requises par ce type de locaux : propriétés électrostatiques pour ne pas perturber les équipements électroniques, tenue aux agressions chimiques dues à l'utilisation de détergents et de désinfectants, souplesse autorisant l'arrondi des remontées en plinthes. Tout cela en répondant aux contraintes mécaniques imposées par l'usage.

Les arguments hygiéniques

La nature même du revêtement PVC présente des avantages en termes d'entretien par rapport à d'autres matériaux. La réalisation de remontées en plinthe arrondies permise par sa souplesse évite les liaisons sol/mur à angles droits, rentrants ou sortants, qui sont difficiles à nettoyer et décontaminer et favorisent l'incrustation d'agents salissants. Les lés de 150 cm de large minimisent le nombre de joints, autre vecteur d'encrassement, ceux-ci étant réalisés au moyen de cordons de soudure qui assurent l'étanchéité de l'ensemble.

Par ailleurs, les industriels ont depuis longtemps intégré à leurs produits, lors de la fabrication, des traitements de surface qui forment une barrière aux taches et simplifient les protocoles de nettoyage et d'entretien en évitant le recours à la métallisation. Overclean pour Forbo, Protecsoil pour Gerflor ou Premium et Topclean pour Tarkett, ces traitements consistant en un renforcement de la surface au polyuréthane. Outre la résistance accrue aux agressions inhérentes aux locaux collectifs, ce traitement simplifie l'entretien quotidien du revêtement en le limitant à un balayage à sec ou humide avec un détergent neutre. Les revêtements PVC sont également dotés de propriétés antimicrobiennes qui bloquent le développement des bactéries. ■

Balsan
BALSAN

CARRÉ COUTURE

Moquettes haut de gamme pour une collection multi-formats !

Balsan dévoile sa collection de moquettes structurées Carré Couture, aux effets de dentelles, broderies, résilles, imprimés pied-de-poule, et faux unis... Le design est ici poussé à son apogée pour offrir à votre intérieur un style résolument chic et intemporel, décliné en lés ou en dalles de moquette (50x50cm & 1x1m).



FullColors
core system

ECONYL®
ENDLESS POSSIBILITIES

Avantages du fil teint masse
ECONYL® 100% régénéré :
Entretien facilité et zéro décoloration.

Siège HQ
Showroom Paris

2 Corbilly • 36330 Arthon France
99 r. de la Verrerie • 75004 Paris France

T +33 2 54 29 16 00
T +33 1 43 70 49 32

balsan.com

ELSI® SMART FLOOR,

SOLUTION DE SOLS CONNECTÉS,
PRÉVIENT & DÉTECTE
LES SITUATIONS À RISQUES

Une solution qui rassure **les résidents,**
le personnel soignant et les familles
en établissements de santé



Prévention
et sécurité



Détection sans faille



Veille 24h/24



Suivi proactif



Discrétion



Personnalisation
des alertes



G-ACTIV

surfaces

A Gerflor company

G-ACTIV

- Tel : +33 3 89 78 23 66
- Mob : +33 6 84 87 39 00
- info@g-activ.com
- www.g-activ.com



VALORISATION DES DÉCHETS

Le 10 avril dernier Optimum avait réuni des entrepreneurs du Grand Paris autour de la thématique « Valoriser votre entreprise en valorisant vos déchets ». L'étude comparative présentée par Ulysse Prévotat, de l'entreprise éponyme située à Bagnolet, a démontré l'intérêt pour une entreprise à utiliser la filière Optimum pour recycler ses dalles de moquette. Cette étude détaillée qui prend en compte les coûts de location de la benne, des rotations et le retraitement des déchets, démontre l'intérêt économique de l'utilisation de la filière Optimum. En effet, à partir de 1500 m² de moquette usagée, la solution logistique et technique proposée par Optimum s'avère rentable (plus rentable qu'un recycleur classique) et, plus le volume à recycler augmente, plus important est l'intérêt économique, le coût de cette filière étant dégressif. Ainsi à partir de 2 000 m², utiliser Optimum revient à 0,67 € / m² contre 0,73 € / m² pour un recycleur (soit un gain de 8 %) et à partir de 3000 m², on passe à 0,57 € / m² contre 0,70 € / m (soit un gain 18 %). Le principe de la filière Optimum est de stopper l'enfouissement et la mise en décharge systématique par une transformation des dalles de moquettes en pellets industriels à haut rendement énergétique. Au-delà de l'aspect économique, valoriser ses déchets permet de se démarquer de la concurrence et d'améliorer l'image de son entreprise par une action forte pour le respect de l'environnement. ■



QUANTITÉ	COÛT FILIÈRE OPTIMUM	COÛT FILIÈRE RECYCLEUR	GAIN FILIÈRE OPTIMUM
1500 m ²	0,70 € / m ²	0,70 € / m ²	1 %
2000 m ²	0,67 € / m ²	0,73 € / m ²	8 %
3000 m ²	0,57 € / m ²	0,70 € / m ²	18 %

NOMENCLATURE

Le code CPV a été mis en place au niveau européen. Il s'agit d'un système de classification pour les marchés publics de l'Union européenne, obligatoire depuis le 1^{er} février 2006. Le CPV améliore la transparence des marchés publics soumis aux directives communautaires : il vise à standardiser les références utilisées pour décrire l'objet d'un marché par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices.



Plus d'information

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/acces-a-nomenclature-europeenne>



DTU SOL

L'UPMF participe à la défense des intérêts des entreprises de revêtements de sols en étant membre des commissions de NF DTU en cours de révision qui pourraient avoir un impact pour la profession. A cet égard, l'UPMF est membre des commissions :

- P11D sur les dallages pour la révision du NF DTU 13.3
- P52C sur les planchers chauffants pour la révision du NF DTU 65.14
- P67B sur les planchers surélevés pour la révision du NF DTU 57.1

Notre implication dans ces commissions nous permet d'observer une veille sur la rédaction de ces futurs NF DTU et de défendre les intérêts de nos entreprises, par exemple :

- pour les dallages vis-à-vis des tolérances d'aspect de surface,
- pour les planchers chauffants des conditions de première mise en chauffe et de remise en chauffe après pose du revêtement de sol.

VOS CHANTIERS NOUS INTÉRESSENT !



Pour améliorer la prévention du risques poussières –dans un contexte de renforcement de la réglementation–, la profession a lancé une campagne de mesurages préliminaires de l'exposition des salariés à la silice cristalline alvéolaire sur les chantiers du BTP.

L'UPMF-FFB recherche des entreprises volontaires dans les deux cas suivants :

- ponçage enduit façade ;
- ponçage enduit peintre.

Ces mesures sont importantes pour l'amélioration des conditions de travail dans nos métiers mais peu contraignantes pour les entreprises.

Vous pouvez vous inscrire en ligne :

www.carto-silice.fr ou contacter Marine Poulhalec, ingénieur à l'UPMF, au 01 40 69 57 04.

Le décapage des façades passé au crible



Apriori d'une grande simplicité, le décapage des façades est en réalité une phase essentielle et très technique des travaux de ravalement. Essentielle parce qu'elle engage comme n'importe quels travaux, la responsabilité de l'entreprise de peinture et parce que ces derniers peuvent, s'ils ne sont pas réalisés dans les règles de l'art, avoir un impact sur la tenue et la qualité de l'ouvrage final. Autre point important à prendre en compte : la sécurité des salariés, notamment s'il y a présence de plomb ou d'amiante dans l'ancien

revêtement. Dans ce dernier cas, le diagnostic amiante réalisé à la demande du maître d'ouvrage sera versé au dossier, y compris ceux de clients particuliers, pour que l'entreprise puisse prendre les mesures adéquates de retrait ou de protection des salariés (*voir encadré interview de Malika Renault p. 54*).

Vigilance inflammabilité

Le risque feu avec certain type de produit est un autre point de vigilance. Depuis l'interdiction en juin 2012* des décapants de peinture contenant du dichlorométhane (DCM de la famille des chlorures

*Sont interdits les décapants dont la teneur en DCM est supérieure ou égale à 0,1 % en poids.

Le décapage est une phase importante des travaux de ravalement de façade.

Une bonne connaissance des produits décapants, des supports à décaper, des procédures et de la méthodologie sont indispensables à la réussite de ces travaux plus techniques qu'on ne l'imagine.

de méthylène) suspectés d'être cancérigènes, les produits dits de nouvelle génération présentent parfois un risque d'inflammabilité en raison d'un point éclair ou point d'inflammabilité bas – en-dessous de 60°C. Une étude de l'Iref a permis d'établir un classement des décapants en trois grandes familles selon le paramètre « dangerosité » : catégorie A facilement inflammable PE compris entre 0° et 21°C (R11) ou compris entre 21°C et 55°C (R10) ; catégorie B irritant Xi, nocif Xn, avec Vlep et PE supérieure à 55° ; catégorie C sans danger avec un PE supérieur à 55°C. La même étude a classé les produits en trois familles selon leur « efficacité, temps d'action et temps ouvert ». Il en ressort que les produits les plus rapides sont aussi ceux qui présentent le risque d'inflammabilité le plus important. Si ces produits ne sont pas interdits, ils demandent, en revanche, à l'entreprise qui les manipule une grande prudence : présence de pictogrammes, fiche de données sécurité (FDS)...

Biodégradabilité

Concernant les produits proprement dits, la plupart sont présentés comme biodégradables. Cette biodégradabilité n'est réellement intéressante que lorsqu'il s'agit de produits de nettoyage : les eaux de rinçage n'ont pas besoin, dans ce cas, d'être récupérées, à condition toutefois que le produit est un pH peu acide proche de 7. Quant aux décapants, biodégradables ou non, les déchets qu'ils génèrent en dégradant le revêtement sont systématiquement à récupérer et à traiter en site spécialisé. A noter, certains fabricants proposent aujourd'hui des produits qui ne nécessitent pas de rinçage à l'eau après grattage, ceux-ci étant exempts de substances susceptibles de migrer dans le nouveau revêtement après séchage.

Choix du décapant

Lors de la phase prescription, la recherche d'une solution technique adaptée au support est capitale. Même si l'entreprise a ses habitudes, il n'est pas inutile de procéder – pourquoi pas avec l'aide des industriels – à des essais en fonction du revêtement à décaper. Le produit sera choisi en fonction de son efficacité, de son temps ouvert, mais aussi en fonction des préférences des entreprises : certaines préféreront que les revêtements

>>>



ROMAIN VIORNER
DIRECTEUR GÉNÉRAL GROUPE LICEF

« MÉCANISER À L'AIRLESS PRÉSENTE AU MOINS DEUX AVANTAGES : LA RAPIDITÉ ET UNE APPLICATION HOMOGENE »

« Lorsque l'on décape une façade, il est important de prendre en compte tous les éléments du chantier, pas seulement le prix du produit. C'est le coût global et le choix d'un décapant adapté qui priment. Tous les décapants ne se valent pas. On sait que certains ne seront pas efficaces sur des RPE, que d'autres seront davantage compatibles avec un système d'imperméabilité. Mais le choix d'un produit adapté peut entraîner en apparence un surcoût, puisque plus cher à l'achat. Les entreprises sont habituées à regarder le prix au kilo et ne tiennent pas compte de la consommation et du temps à passer. Or il y a un moyen de la limiter cette consommation et donc, de réaliser des économies sur le produit tout en améliorant la productivité : c'est la mécanisation. Mécaniser à l'Airless présente au moins deux avantages : la rapidité et une application homogène en une seule passe. En appliquant le décapant de façon homogène sur la paroi, l'opérateur utilise beaucoup moins de produit ; il n'y a plus de gaspillage et les gains sont impressionnants jusqu'à deux fois moins de produit au m². La seule condition est d'utiliser un pistolet doté d'une buse adaptée à la rhéologie du produit. Pour cela, nous travaillons avec des fabricants de matériels qui testent nos décapants. Ce qui leur permet de définir les paramètres et le type de buses qui fonctionnent ».

QUAND DÉCAPER ?

Première bonne raison : lorsque le maître d'ouvrage souhaite retrouver le parement d'origine, par exemple un béton brut. Autres bonnes raisons : lorsque le revêtement présente des détériorations (cloquage, écaillage, décollement...) ou lorsque la perméance de la paroi n'est plus assurée en raison de couches successives trop importantes. Enfin le décapage est obligatoire lorsque l'épaisseur du revêtement en place est supérieure à 300 microns et que l'on souhaite mettre en œuvre un revêtement d'imperméabilité (voir DTU 42.1).



Le décapage des façades passé au crible



cloquent, se transforment en drapé et tombent ; d'autres qu'ils restent bien accrochés au mur et se transforment en crème pour ensuite être grattés proprement.

Les essais permettront aussi de déterminer le grammage au mètre carré – quelle l'épaisseur pour quelle efficacité –, le mode d'application – pistolet airless, brosse ou rouleau – en fonction de la nature physique du produit (gel, liquide, pâteux) et le temps d'action – quel temps ouvert nécessaire. Un paramètre important car il détermine en partie l'organisation du chantier : en fonction du temps ouvert, l'entreprise pourra décaper deux heures après l'application ou appliquer le soir et gratter le lendemain matin. ■



MALIKA RENAULT
INGÉNIEUR MÉTHODES GROUPE SOFIP

« EN CAS DE PRÉSENCE D'AMIANTE LE MODE OPÉRATOIRE DOIT ÊTRE VALIDÉ »

« Lorsque le diagnostic révèle la présence d'amiante sur la façade à décaper, deux cas figures se présentent. Si le bâtiment est à décaper en totalité, le chantier est classé en sous-section 3 et seules les entreprises habilitées peuvent le faire. Peu d'entreprises de peintures détiennent cette habilitation. Si le décapage porte sur une seule partie du bâtiment, un porche par exemple, c'est la sous-section 4, petits travaux, qui s'applique. Dans ce cas, nous pouvons le réaliser avec un mode opératoire amiante bien spécifique. Ce qui entraîne de nombreuses contraintes et un surcoût important. En effet, le mode opératoire doit être, après chantier test permettant de définir les procédures et de mesurer le niveau d'empoussièrement, validé par le médecin du travail, l'inspection du travail et la Carsat. Les travaux ne sont possibles qu'après cette validation. Sur ces chantiers, c'est le nettoyage haute pression après l'application et l'enlèvement du produit qui pose le plus de problème car il y a risque de projection, ce qui nécessite des protections parfois difficiles à mettre en place. A ce jour, nous n'avons pas de solution miracle qui permette un décapage sans lavage haute pression. »

Famille 2

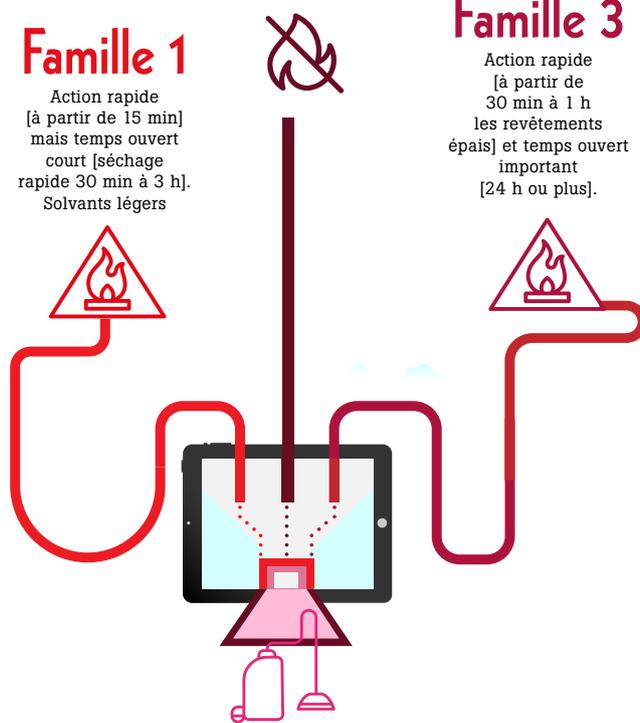
Action plus lente
[à partir de 3 h à 12 h
sur revêtements épais*]
et temps ouvert important
[24 h ou plus].
Solvants lourds.

Famille 1

Action rapide
[à partir de 15 min]
mais temps ouvert
court [séchage
rapide 30 min à 3 h].
Solvants légers

Famille 3

Action rapide
[à partir de
30 min à 1 h
les revêtements
épais] et temps ouvert
important
[24 h ou plus].



CLASSIFICATION DES DÉCAPANTS SANS DCM SELON L'EFFICACITÉ DU PRODUIT ET L'INFLAMMABILITÉ

D'après documents et présentation
UPPF, FFB et IREF 2011, 2013

SEMIN

Entreprise familiale française depuis 1838.

*C'est en 1982 que Philippe Semin reprend la société familiale et développe les produits Colles et Enduits auprès des plâtriers et des peintres.
En 2015, Caroline Semin rejoint la société.*

Aujourd'hui, le groupe SEMIN représente :

- 600 salariés
- 6 usines en France
- 4 usines à l'Export
- 3 filiales internationales
- 30% de son chiffre d'affaires est réalisé à l'export et ce dans plus de 50 pays.

L'histoire familiale continue...

LA MARQUE
FRANÇAISE
DES ARTISANS

Depuis 1838

#diffrent.fr / 06 64 87 23 77 / Sémis 3493493400027

SEMIN EST PRESENT SUR LES RESEAUX SOCIAUX :



SEMIN



SEMIN SAS



SEMINFRANCE



SEMIN SAS



@semin_sas

CONTACT :
03 82 83 53 57
mail@semin.com



semin.com

Brèves

POSE D'UNE ITE SUR LES IMMEUBLES DE MOYENNE HAUTEUR

Le décret régissant la réglementation incendie en façade des immeubles d'habitation de moyenne hauteur (IMH), créés par la loi Elan, vient de paraître.

Ce texte vise à renforcer la protection incendie des façades de ces immeubles mesurant entre 28 et 50 m. Pour éviter que des matériaux placés en façade, dans le cadre d'une ITE, ne servent de « carburant » et participent à la propagation du feu, les pouvoirs publics proposent deux solutions : un système de façade constitué de matériaux « pratiquement incombustibles » ou « un système constitué de matériaux pratiquement incombustibles, à l'exception d'un sous-ensemble protégé par un écran thermique ». Dans ce dernier cas, « l'efficacité de ce système de façade est appréciée par un laboratoire ou par un groupe de laboratoires agréés en réaction et en résistance au feu par le ministre de l'Intérieur ». Ces nouvelles dispositions s'appliqueront pour tout projet dont la demande de permis de construire ou la déclaration préalable a été déposée à partir du 1^{er} janvier 2020. L'arrêté relatif à ce décret est en attente de publication. Il devrait décrire plus précisément les différentes solutions retenues. ■



© ARCHCREA

RÉSERVEZ VOTRE JOURNÉE !

Le GITE (groupement de l'isolation thermique par l'extérieur) organise un après-midi d'échanges le 28 novembre prochain à la FFB, rue La Pérouse, sur l'avenir de l'ITE. Un cocktail clôturera cet après-midi.

Plus d'information auprès de Marine Poulalhec au 01 40 69 57 04.



SIX NOUVELLES SITUATIONS DE TRAVAIL ANALYSÉES



Deux ans après la sortie d'un premier rapport présentant les résultats d'une campagne de mesurage d'empoussièrément et des préconisations, la DGT, l'OPPBT, l'INRS et la Cnam dévoilent de nouveaux résultats encourageants dans un deuxième rapport. Ce deuxième rapport recense une nouvelle série de mesures, menées avec 155 entreprises du BTP, sur près de 324 chantiers, ainsi qu'une analyse de six nouvelles situations de travail : **recouvrement de dalles et revêtements de sol, vissage et dévissage sur dalles de sol, décollage de quelques dalles de sol**, perçage de colle carrelage faïence, grattage de colle carrelage faïence, perçage enduit façade extérieure. Elles complètent les cinq situations déjà analysées : perçage de dalles et revêtements de sol, perçage de peinture ou enduit intérieur, découpe/démontage par outils manuels de canalisation en amiante ciment, démontage déconstruction de toiture, démoussage de toiture.

Les résultats de ce second rapport, jugés « très positifs et encourageants » par les partenaires, montrent de faibles niveaux d'empoussièrément : dix processus de niveau 1 (empoussièrément inférieur à 100 fibres/litre) et un processus de niveau 2 (empoussièrément compris entre 100 et 6000 fibres/litre). **Toutes les situations de travaux de finition analysées sont au niveau d'empoussièrément 1.** Afin de poursuivre la dynamique lancée par les deux campagnes de mesurages, la DGT, la branche AT/MP de la sécurité sociale et l'OPPBT entendent désormais poursuivre la campagne de mesurages. Cette dernière sera élargie à de nouvelles situations de travail afin d'enrichir la base de données et permettre aux entreprises de conduire leur estimation du risque amiante. ■

Vous pouvez retrouver ce rapport sur le site l'OPPBT dans la rubrique Actualités.



© UPMF

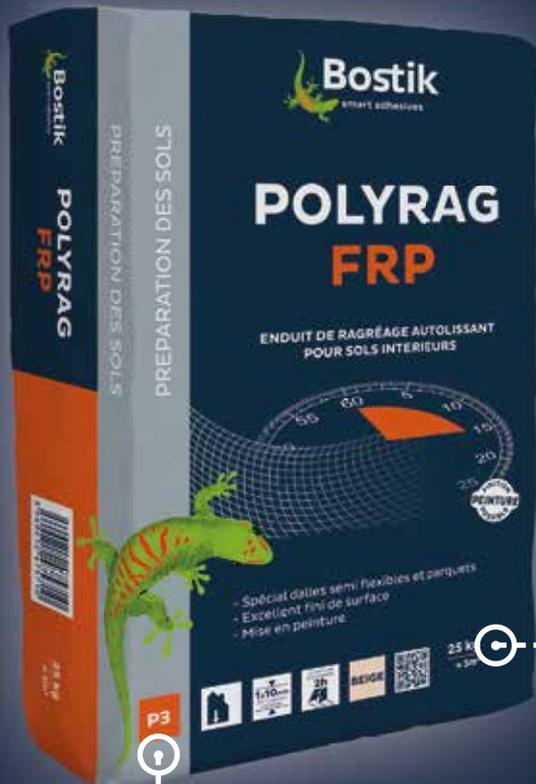


RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION AMIANTE DE QUALIBAT

Suite au renouvellement des membres de la commission Qualibat Amiante, Mme Mylène Pinho (société SBDP à Bourges dans le Cher) et M. Stéphane Guillemet (société Covini à Six-Fours-les-Plages dans le Var) ont été reconduits dans leur mandat pour 3 ans.

POLYRAG FRP

Enduit de ragréage autolissant fibré,
rapide et peignable pour sols intérieurs.



QUALITÉ POUR
LE BÂTIMENT

Désormais
certifié QB !
(certificat N°106 S 154)

CONFORT
ESTHÉTIQUE

POLYVALENCE

RÉSISTANCE

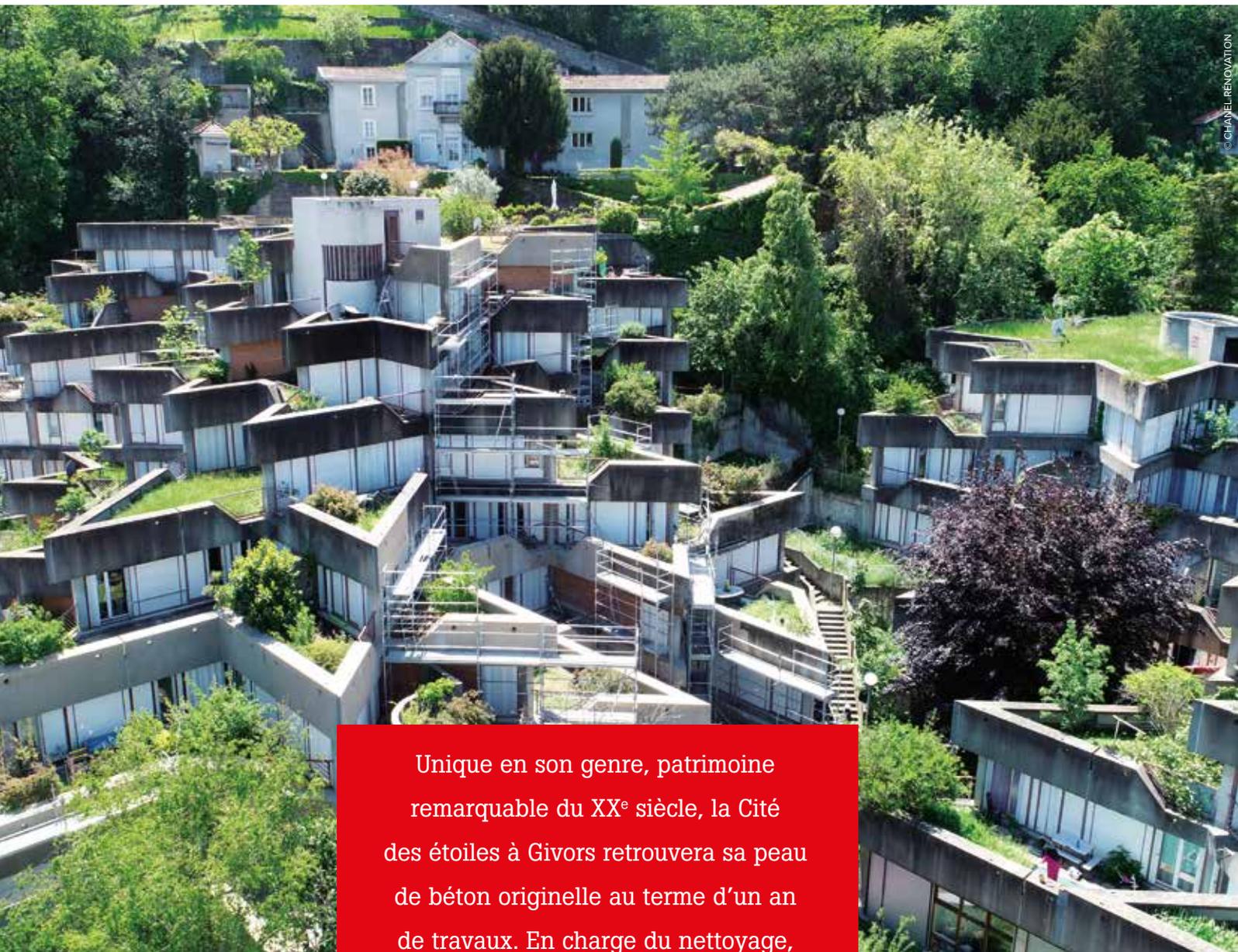
SÉCURITÉ

RAPIDITÉ



PATRIMOINE

Nettoyage en finesse pour la cité des étoiles



Unique en son genre, patrimoine remarquable du XX^e siècle, la Cité des étoiles à Givors retrouvera sa peau de béton originelle au terme d'un an de travaux. En charge du nettoyage, l'entreprise vénissiane Chanel Rénovation a mis en place un mode opératoire spécifique pour agir tout en douceur.

Labellisée « Patrimoine du XX^e siècle » en 2003, la cité des Etoiles à Givors dans le Rhône, édiflée entre 1974 et 1979, est une réalisation remarquable de l'architecte Jean Renaudie. Soit un ensemble de logements en béton brut – structure porteuse en étoile et façade non porteuse préfabriquée – avec balcons et terrasses, implanté sur le site naturel de la colline Saint-Gérald. Pensé comme une alternative aux barres et tours HLM construites dans les années 1970, l'ensemble subit actuellement une cure de jouvence : « Le projet de ravalement, porté par l'agence d'architecture BBC et Associés et l'OPAC38, maître d'ouvrage, consiste à lui redonner une nouvelle jeunesse, tout en conservant au maximum l'esprit originel et l'aspect des matériaux », explique Romain Viorner, directeur général Groupe Licéf. Nathan Dejert, conducteur de travaux de l'entreprise Chanel Rénovation en charge du ravalement, confirme : « A l'issue des travaux que nous avons commencés en février 2019 et qui dureront un an, nous devons avoir retrouvé les teintes d'origine, ce qui nous laisse peu de marge de manœuvre ». Et impose de trouver des produits de nettoyage et des modes opératoires adaptés : « Sur ce béton de très bonne facture sans défaut, explique Romain Viorner, il s'agissait de déterminer une méthodologie préventive et curative de nettoyage sans altération des bétons et avec un minimum d'impact environnemental ». Sachant que « les salissures apparues depuis le dernier nettoyage réalisé il y a une vingtaine d'années étaient principalement dues à la pollution atmosphérique et aux pollutions organiques liées aux plantations très présentes sur les terrasses », surenchérit Nathan Dejert.

Méthodologie en trois temps

La méthodologie a été établie suite à un travail collaboratif mené entre l'entreprise, le maître d'ouvrage, les architectes et le fabricant des produits de nettoyage. Après plusieurs essais, trois types d'action ont été retenus. D'abord l'élimination des pollutions avec un produit non agressif et biodégradable, ce qui autorise un rinçage à l'eau sans procédure particulière pour le traitement des effluents. Ensuite, un décontaminant neutre sans rinçage : « Curatif et préventif, ce produit traite les cryptogames (mousses, lichens, champignons...) », précise Romain Viorner. En finition, un produit non filmogène et invisible est déposé sur les surfaces nettoyées : « Ce traitement empêche la stagnation de l'eau par son effet déperlant, comme sur une carrosserie de voiture, et assure ainsi la pérennité du nettoyage dans le temps », explique Nathan Dejert. Au cours de ces différentes étapes de nettoyage, les équipes ont particulièrement veillé ne pas marquer ni poinçonner les bétons pendant les opérations de rinçage : « On conserve ainsi l'homogénéité de l'ensemble et l'éclat du matériau d'origine », se félicite Romain Viorner.

Organisation complexe

Finalement pour l'entreprise la difficulté de ce chantier est peut-être ailleurs : « Pour nous, le plus complexe ici c'est l'architecture, la configuration des bâtiments qui nous a amenés à limiter autant que possible les surfaces d'échafaudage. Sachant pour le métré, nous avons peu d'informations, cela n'a pas été simple d'estimer les quantités et les délais, résume Nathan Dejert. Nous avons donc développé tout un système de sapines pour passer d'une terrasse à une autre. Nous utilisons également des lances pour le nettoyage haute pression et des pulvérisateurs télescopiques pour atteindre des zones éloignées sans avoir à échafauder ».

Les travaux de rafraîchissement portent aussi sur les garde-corps en acier qui sont nettoyés et repeints, les menuiseries – « que nous repeignons avec une couleur particulière, un brun rouge à l'aspect vieilli » – et les panneaux de façade légère présent sur l'ensemble du projet. Panneaux amiantés : « pour nous conformer à la réglementation nous avons demandé à la société Métamiante un chantier test avec nettoyage à l'éponge ». Chantier test qui a démontré que la méthode choisie était la bonne : « nous étions inférieur au seuil réglementaire. Contrairement à un nettoyage haute pression, le nettoyage à l'éponge ne libère pas de poussière d'amiante. Il n'a donc pas été nécessaire de travailler en sous-section 4 avec équipements spécifiques, récupération de l'eau, etc. Un point positif ! Dans le cas contraire, cela aurait profondément modifié la donne du chantier. » Autre difficulté inhérente à ce type de chantier, le travail en site occupé : « Avec l'été qui arrive, les habitants profitent des terrasses... » ■



LE CHANTIER EN BREF



50 000 À 60 000 HEURES DE TRAVAIL, c'est ce que va représenter au total le traitement anticorrosion

CHANTIER : Nettoyage de 12000 m² de façades de la Cité des Etoiles à Givors (69) / Architecte Jean Renaudie

MAÎTRE D'OUVRAGE : Opac38

ARCHITECTE : BBC & Associés (69)

ENTREPRISE : Chanel Rénovation (69)

DURÉE : un an, de février 2019 à Janvier 2020.

MOYENS : une équipe de trois personnes de février à mai 2019 puis 2 équipes de trois personnes.

PRODUITS UTILISÉS :

Soluroc de Licéf : Gel nettoyant désincrustant biodégradable pour pierre béton et terre cuite

Oxiphycée de Licéf : Solution algicide neutre décontaminante

Aquaplana de Licéf : Hydrofugeant aqueux prêt à l'emploi

DESSO

Fusion

LVT & MOQUETTE

Avec notre concept FUSION, nous combinons la collection iD Square avec les dalles de moquettes DESSO, afin de créer un sol design et fonctionnel pour des espaces contemporains.

FUSION s'inscrit dans une véritable démarche d'expertise dédiée à l'univers du bureau : celle du zoning, de la signalétique par l'architecture et du bien-être.

Pour en savoir plus : www.tarkett.fr

L'équilibre
parfait
pour vos
sols

 **Tarkett**



MARINE POULHAEC,

01 40 69 57 04

THIERRY HOUDIN

01 40 69 57 08

INGÉNIEURS MATÉRIAUX

À L'UPMF **RÉPONDENT**

À VOS QUESTIONS...



1 REVÊTEMENT SOL LINOLEUM SUR PLANCHER CHAUFFANT

Je dois poser un revêtement de sol linoleum sur une chape fluide à base de ciment elle-même en remplissage de plancher chauffant. Quels est le taux d'humidité admissible du support avant la pose du revêtement ?

➔ Dans le cas d'une chape ciment, le CPT Revêtements de sol linoleum collés renvoie au NF DTU 53.2 (travaux de bâtiment – revêtements de sol PVC collés) qui demande un taux d'humidité, mesuré selon la méthode de la bombe à carbure, inférieur ou égal à 4,5 % à 4 cm de profondeur. Pour information, dans le cas de pose sur chape fluide à base de sulfate de calcium, le CPT précise que le taux d'humidité doit être inférieur à 0,5 % sur la totalité de l'épaisseur de la chape.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations au verso de la fiche pratique - Revêtements de sol caoutchouc/linoleum en lés et dalles – au paragraphe « état des supports ». Cette fiche pratique est accessible sur le site de l'UPMF via ce QR code.



2 PEINTURE – RÉGLEMENTATION QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Je réponds à l'appel d'offre d'un établissement scolaire en proposant des peintures classées A+ (au sens de la QAI). Je suis en concurrence avec un confrère qui propose des peintures classées C. La Maitrise d'Ouvrage me demande de justifier mon choix.

➔ Le dispositif réglementaire encadrant la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements scolaires a évolué suite à un nouveau décret paru en 2015. Ce dispositif comprend une évaluation des moyens d'aération et, au choix :
- soit une campagne de mesures de polluants par un organisme accrédité ;
- soit une autoévaluation de la qualité de l'air au moyen du guide pratique.

Dans le cas d'utilisation de peintures étiquetés « C », la méthode par autoévaluation pourrait ne pas être validée car « la bonne pratique » de privilégier des produits de construction et de décoration étiquetés A+ n'est pas respectée. Par conséquent, si ces produits ne sont pas étiquetés A+ il pourrait être demandé une campagne de mesures de polluants, celle-ci pouvant être contraignante et coûteuse.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site gouvernemental : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/qualite-lair-interieur>

3 IMPERMÉABILISATION – CONTRÔLE DE L'ÉTAT DE FINITION

Après avoir fait réaliser des travaux d'imperméabilisation sur une façade, mon client conteste l'aspect visuel de ce revêtement. Dans quelles conditions le contrôle doit-il être fait et quels sont les critères de l'état finition à contrôler ?

➔ Le NFDTU 42.1 « Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères » précise à l'article 9 l'état de finition attendu, ainsi que les conditions pour réaliser ce contrôle.

Le revêtement d'imperméabilité doit couvrir le subjectile et lui apporter un coloris et un aspect lisse ou texturé, mais l'état de finition reflète celui du subjectile. L'observation de cet état de finition se fait par comparaison avec la (ou les) surface(s) de référence prescrite(s).

Le contrôle de l'état de finition s'opère à 5 mètres minimum de façon à voir la façade dans son entier, avec un éclairage incident normal (angle compris entre 70 à 110°, à l'intérieur duquel doit se trouver l'observateur).

4 ITE SOUS ENDUIT – DÉPART EN PARTIE BASSE

Je réalise une isolation thermique extérieure par enduit sur polystyrène et une partie de cette ETICS sera située au-dessus d'un balcon. Dans ce cas, à quelle hauteur par rapport au balcon le rail de départ doit-il être fixé ?

➔ Dans le cas d'un départ au-dessus d'une surface plane, les règles professionnelles « Procédés d'isolation thermique extérieure par enduit sur polystyrène expansé », précisent que le rail de départ doit être fixé à 15 cm au-dessus du sol. Ces règles professionnelles prévoient également le cas d'un départ sur balcon à pente extérieure. Dans ce cas, l'avant du rail de départ pourra être espacé du sol de seulement 10 mm.



MARINE POULHAEC,
01 40 69 57 04
THIERRY HOUDIN
01 40 69 57 08
INGÉNIEURS MATÉRIAUX
À L'UPMF **RÉPONDENT**
À VOS QUESTIONS...

QUESTIONS



5 REVÊTEMENT DE SOL – POSE D'UNE MOQUETTE SUR THIBAUDE SUR THIBAUDE

Pour un gain de temps, mon client souhaiterait que je pose directement le nouveau revêtement de sol textile sur l'ancien qui est posé sur thibaude. Est-ce conforme au NF DTU 53.1 ?

→ Le NF DTU 53.1 « Revêtements de sol textiles » liste à l'article 7 de la partie P1-1 les supports anciens admissibles. Au troisième alinéa, il est clairement précisé : « Tout support posé libre ou non adhérent est entièrement déposé ». La pose sur thibaude n'étant pas une pose adhérente, il faudra entièrement retirer l'ancien revêtement posé sur thibaude avant de poser le nouveau revêtement textile.

6 PEINTURE – TRAVAUX APRÈS PEINTURE

Sur beaucoup de nos chantiers nous rencontrons des difficultés de coordination avec les autres corps d'état concernant l'ordre de réalisation des travaux. Existe-t-il une liste de travaux devant être réalisés après l'intervention du peintre ?

→ Dans le NF DTU 59.1 « Revêtement de peinture en feuil mince, semis-épais, ou épais » en partie 2 (CCS), l'article 6 liste l'ensemble des travaux devant être effectués une fois les peintures terminées. Vous retrouvez par exemple dans cette liste la pose des poignées de portes, des interrupteurs, des prises de courant, de la robinetterie, du mobilier de cuisine ou sanitaire, des revêtements de sol souples... Et de manière générale toute mise en œuvre d'équipement.



7 PEINTURE – LIMITATION DU NOMBRE DE TEINTES

Sur un chantier, mon client me demande 12 teintes de peinture différentes. Je crois que des textes prévoient une limite, pourriez-vous me préciser les règles ?

→ En effet, en absence de spécifications particulières dans les pièces du marché, le NF DTU 59.1, « Revêtement de peinture en feuil mince, semis-épais, ou épais » - partie P2 (Cahier de clauses spéciales) précise, au paragraphe 3.2, que les travaux à caractères décoratifs ne font pas partie du marché du peintre et renvoie vers l'Annexe A qui liste les limitations de prestations. Cette Annexe limite le nombre de teintes à :

- 4 par étage pour des chantiers inférieurs à 1000 m² de peinture ;
- 7 par étage pour des chantiers supérieurs à 1000 m² de peinture ;
- 4 par pièces (1 pour le plafond, 2 pour les murs et 1 pour les menuiseries) quel que soit le chantier.

Elle précise que les rechapés décoratifs ne seront que ceux en plafond, huisseries et plinthes. Ces travaux, avec un nombre de teintes supérieur à ces limites, peuvent donc faire l'objet de travaux supplémentaires et l'établissement d'un avenant au marché.

8 REVÊTEMENT SOL - FISSURES ET DÉSAFFLEUREMENTS SUR CHAPE BÉTON

Le support sur lequel je dois mettre en œuvre un revêtement de sol PVC en lé est une chape béton. Lors de la reconnaissance du support, il s'avère que le support comporte des fissures (0.3 – 1mm) et un désaffleurement important au niveau du joint de fractionnement. Quelles sont les tolérances admissibles pour ce type de support ?

→ Dans le cas de la mise en œuvre d'un revêtement de sol souple, les tolérances de planéité maximales admissibles sont de 5 mm à la règle de 2 m et de 1 mm au réglelet de 20 cm selon le NF DTU 26.2 « Chapes et dalles à base de liants hydrauliques ». Si le désaffleurement dépasse ces limites, alors il est hors tolérances et doit être repris par le chapiste. En revanche, le NF DTU 26.2 ne comporte pas d'exigences concernant les fissures. Au sens du NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés », le traitement des fissures de plus de 0.3 mm et inférieures à 1 mm ne fait pas partie des travaux à la charge du solier mais elles peuvent être traitées par une demande de travaux supplémentaires et seront soumises à facturation. Les fissures supérieures à 1 mm ne sont pas à la charge du solier. Voir NF DTU 53.2 - P2 Cahier des clauses administratives spéciales types (CCS), paragraphe 3.2.

9 PEINTURE FAÇADE – TOLÉRANCES SUPPORT

Je dois procéder à l'acceptation d'un support extérieur en béton banché pour la mise en œuvre d'une peinture décorative D3. Quelles sont les tolérances pour ce sujet ?

→ Le NF DTU 23.1 « Murs en béton banché » renvoie au NF DTU 21 « Exécution des ouvrages en béton » dont l'article 7.2.1 présente les tolérances de planéité des parois latérales en fonction des parements. L'état de finition du parement béton sera fonction de l'état de finition demandé dans les pièces de marché au lot gros œuvre, il en existe 4 (élémentaire, ordinaire, courant et soigné). A noter qu'en neuf si les pièces de marché précisent que l'ouvrage en extérieur est destiné à recevoir une finition peinture, le maçon doit réaliser un parement soigné. Ce parement soigné aura des tolérances maximales admissibles de planéité de 5 mm à la règle de 2 m et de 2 mm au réglelet de 20 cm.



Systemes de préparation, de dépollution et de sublimation de surfaces



PRODUITS TECHNIQUES
PLOMB, AMIANTE, ...



EFFICACIE DE NATURE
GELS NETTOYANTS NEUTRES
BIODÉGRADABLES
PRODUITS DE PROTECTION



PUISSANCE DOUCE
DÉCAPANTS
BIODÉGRADABLES



www.groupe-licef.fr

758 Rue Du Chat Botté - Z.A.C. Des Malettes - 01700 BEYNOST
Tél. 04 78 31 17 17 - Email : info@licef.fr





FORMATION

Réforme de l'apprentissage

E

n 2030, 30% des métiers auront évolué. Certains disparaîtront. Aussi cette réforme veut placer l'individu et la compétence au centre avec des dispositifs adaptés. La compétence est comprise au service de la compétitivité et de l'employabilité. Cette réforme s'articule autour de trois enjeux :

- l'investissement massif dans les compétences pour une société de compétences ; ce rôle incombant aux branches et aux entreprises ;
- la liberté de choisir son avenir professionnel à l'individu ;
- la protection des plus vulnérables de l'obsolescence ou du manque de compétences.

Une définition de la formation plus large et plus souple

Première conséquence de cette nouvelle logique ciblée sur la compétence, la définition de l'action de formation. En 2014, était apparue la notion de « parcours ». La réforme de 2018 intègre la notion d'« objectif », dans la logique du développement des compétences. Une action de formation se présente donc comme « un parcours pédagogique qui permet d'atteindre un objectif professionnel ». Les actions de formation doivent remplir des objectifs de développement des

compétences ou de développement de la qualification. Ainsi, ces objectifs sont de quatre ordres :

- permettre à une personne sans qualification professionnelle ou sans contrat de travail d'accéder à un emploi dans les meilleures conditions ;
- favoriser l'adaptation des salariés à leur poste de travail, leur maintien dans l'emploi, favoriser le développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail, leur permettre d'obtenir une qualification plus élevée ;
- pour les travailleurs dont l'emploi est menacé, réduire les risques résultant d'une qualification inadaptée à l'évolution des techniques et des structures des entreprises, en les préparant à une mutation d'activité dans le cadre de leur entreprise ou en dehors ; et pour les salariés dont le contrat est rompu, leur permettre d'accéder à des emplois exigeant une qualification différente ou à des non-salariés d'accéder à de nouvelles activités professionnelles ;
- favoriser la mobilité professionnelle.

Nouvelle typologie des actions de formation professionnelle

Les actions qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle

La plupart de ses dispositions de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » sont entrées en vigueur le 1er janvier 2019. Avec ces mesures, le rôle des acteurs de la formation est repensé dans le double objectif de simplifier l'architecture institutionnelle globale et de rapprocher la demande avec l'offre de formation.

sont celles qui concourent au développement des compétences et qui appartiennent à la typologie d'actions suivantes :

- les actions de formation ;
- les bilans de compétences ;
- les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- les actions de formation par apprentissage.

Comme l'avait annoncé la ministre du Travail Muriel Pénicaud, « la définition de l'action de formation sera revue de façon à libérer l'innovation pédagogique, encourager les formations innovantes, simplifier la formation en situation de travail ». Voilà qui est chose faite puisque la redéfinition de l'action de formation précise que celle-ci peut dorénavant « être réalisée en situation de travail ou, en tout ou partie, à distance ». Tutorat, coaching, travail collaboratif, partage de pratiques, MOOC, mentoring, voyage apprenant... Tout est imaginable du moment qu'il y a un objectif professionnel clairement défini... et que le parcours est balisé.

Formation au travail

Un autre décret soumis au Cnefop (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) fixe les critères de mise en œuvre d'une action de formation en situation de travail (dite Afest). L'activité de travail devra être analysée « pour, le cas échéant, l'adapter à des fins pédagogiques » ; un formateur pouvant exercer une fonction tutorale devra être désigné ; des phases réflexives devront être organisées afin d'observer et d'analyser « les écarts entre les attendus, les réalisations et les acquis de chaque mise en situation », de même que « des évaluations spécifiques des acquis de la formation » en cours ou à l'issue de la formation devront être réalisées.

Le compte personnel de formation

Le CPF est la mesure la plus emblématique de la réforme. C'est sur ce point que la tentative de simplification est

la plus forte. Les conditions d'ouverture du CPF restent inchangées. Néanmoins, s'agissant de la fermeture, il n'est plus fait référence au décès, ni à la date à laquelle le titulaire fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, mais à l'atteinte de l'âge de la retraite.

La monétisation du CPF est une des mesures phares de la réforme prévue par la loi du 5 septembre 2018. Un projet de décret fixe à 15 euros la conversion de l'heure de formation au titre du CPF au 1er janvier.

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage se simplifie avec tout d'abord la suppression de la procédure d'enregistrement. A partir du 1^{er} janvier 2020, simple dépôt auprès de l'opérateur de compétences (l'OPCO qui va remplacer l'OPCA) sera obligatoire.

La durée du contrat varie désormais entre 6 mois et 3 ans contre 1 à 3 ans auparavant.

Pour les mineurs, une dérogation exceptionnelle jusqu'à 10 heures par jour et 40 heures par semaine maximum contre 35 heures hebdomadaire auparavant pourra être effectuée par simple information de l'administration.

Enfin, la limite d'âge est repoussée à 29 ans révolus contre 25 ans auparavant.

En ce qui concerne la rémunération, si la réforme n'a pas de répercussion sur celle des apprentis du BTP de 16 à 25 ans, les apprentis de 26 ans et plus percevront 100% du SMIC ou du SMC.

Pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, l'assiette forfaitaire est supprimée et les charges patronale et sociale d'origine légale et conventionnelle (hors AT/MP) sont supprimés.

La rupture du contrat d'apprentissage ne nécessite plus l'intervention du Conseil des prud'hommes. Au-delà des 45 jours, le contrat peut être rompu par accord signé des parties ou bien la rupture peut intervenir à l'initiative de l'apprenti après respect d'un préavis.

Il existe aujourd'hui différentes aides qui sont remplacées par une aide unique aux employeurs attribuée aux entreprises de moins de 250 salariés employant un apprenti préparant un diplôme ou un titre de niveau V ou IV. Pour les contrats signés à partir du 1er janvier 2019, cette aide est de 4 125€ la première année, 2 000€ la deuxième année et 1 200€ la troisième année.

Compétence professionnelle exigée d'un maître d'apprentissage

Le projet de décret demande que le maître d'apprentissage soit titulaire d'un diplôme ou d'un titre professionnel équivalent à celui préparé par l'apprenti et une année d'expérience professionnelle dans l'activité ou qu'il ait deux ans d'expérience professionnelle dans une activité en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti. ■

Brèves



Remise de médailles

Après la réception de leur médaille dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne à Paris, les lauréats de la classe des peintres d'intérieur, Nathalie Hardion, Damien Berthon, Jérôme Blandin, Pierre Kowaltschek et Thomas Cronimus et le lauréat de la classe des peintres en décor, Lyonnel Barraquet, ont été reçus à l'Élysée par le président de la République le 13 mai dernier.



BTS aménagement finition

Le référentiel d'activités professionnelles a été élaboré et est présenté à la CPC (commission professionnelle consultative) du ministère chargé de l'éducation nationale le 11 juillet. 5 fonctions ont été établies : communication, réponse à une affaire, préparation du chantier, conduite de travaux et bilan de chantier détaillées en tâches professionnelles, elles-mêmes pondérées selon le niveau d'implication (indicateur de niveau d'intervention et d'autonomie) dans la réalisation de celles-ci par le technicien supérieur titulaire de ce diplôme.



Actions 3PF : rencontres régionales

Le 2^e Tour de France des métiers de la finition poursuit sa tournée et deux rencontres régionales sont programmées : le 20 novembre 2019 au CFA de Plérin (Bretagne, près de Saint-Brieuc) et le 27 novembre 2019, au lycée l'Acheuléen à Amiens (Somme). Le programme des Rencontres régionales a été complètement renouvelé à l'occasion de ce 2^e Tour de France pour être en phase avec le nouveau référentiel du Brevet professionnel. Inauguré en mars 2018, ces rencontres proposent 6 ateliers, moitié revêtements muraux, moitié sol.

Ateliers peinture :

- Peinture techniques et intelligentes (Smart coating, peintures sur métaux ferreux et non-ferreux) ;
- Innovation enduits extérieurs (Finition granitée, enduit bois, Airless façade) ;
- Peinture d'imper (I1 à I4).

Ateliers sol :

- Fondamentaux du sol (Reconnaissance des supports et correction des défauts) ;
- Colles et techniques de collage (Colles aqueuses et colles sèches) ;
- Techniques particulières de pose Soudures et remontées en plinthes).

En parallèle, le bus circulera dans les environs des CFA et des lycées professionnels d'accueil la semaine de la Rencontre régionale afin de créer une synergie entre les établissements de formation et les collèges des environs. Ces rencontres réunissent l'ensemble des acteurs de la filière peinture et sol et leur donnent l'occasion d'échanger autour de la formation des jeunes et sur les dernières techniques du secteur.

Titres professionnels : remise à plat

La profession réfléchit avec l'AFPPA à la remise à plat de la formation professionnelle des peintres et soliers avec un recentrage par spécialité. Le but étant d'établir des passerelles entre ces formations grâce à des blocs de compétences à acquérir selon son profil.

Ainsi, l'architecture des diplômes serait la suivante :

- Chargé d'affaires d'architecture intérieure, titre de niveau II (en projet) ;
- Conducteur de travaux aménagement finition, titre de niveau III ;
- Chef de chantier peinture (anciennement technicien de chantier) ; titre de niveau IV ;
- Peintre applicateur de revêtement technique, titre de niveau IV ;
- Chef d'équipe peintre, titre de niveau IV ;
- Peintre décorateur, titre de niveau IV
- Solier, titre de niveau IV (en projet) ;
- Itéiste, titre de niveau IV (en projet) ;
- Solier moquettiste, titre de niveau V ;
- Peintre en bâtiment, titre de niveau V ;
- Peintre façadier, titre de niveau V.

Sessions de formation 2019 SOLIERS



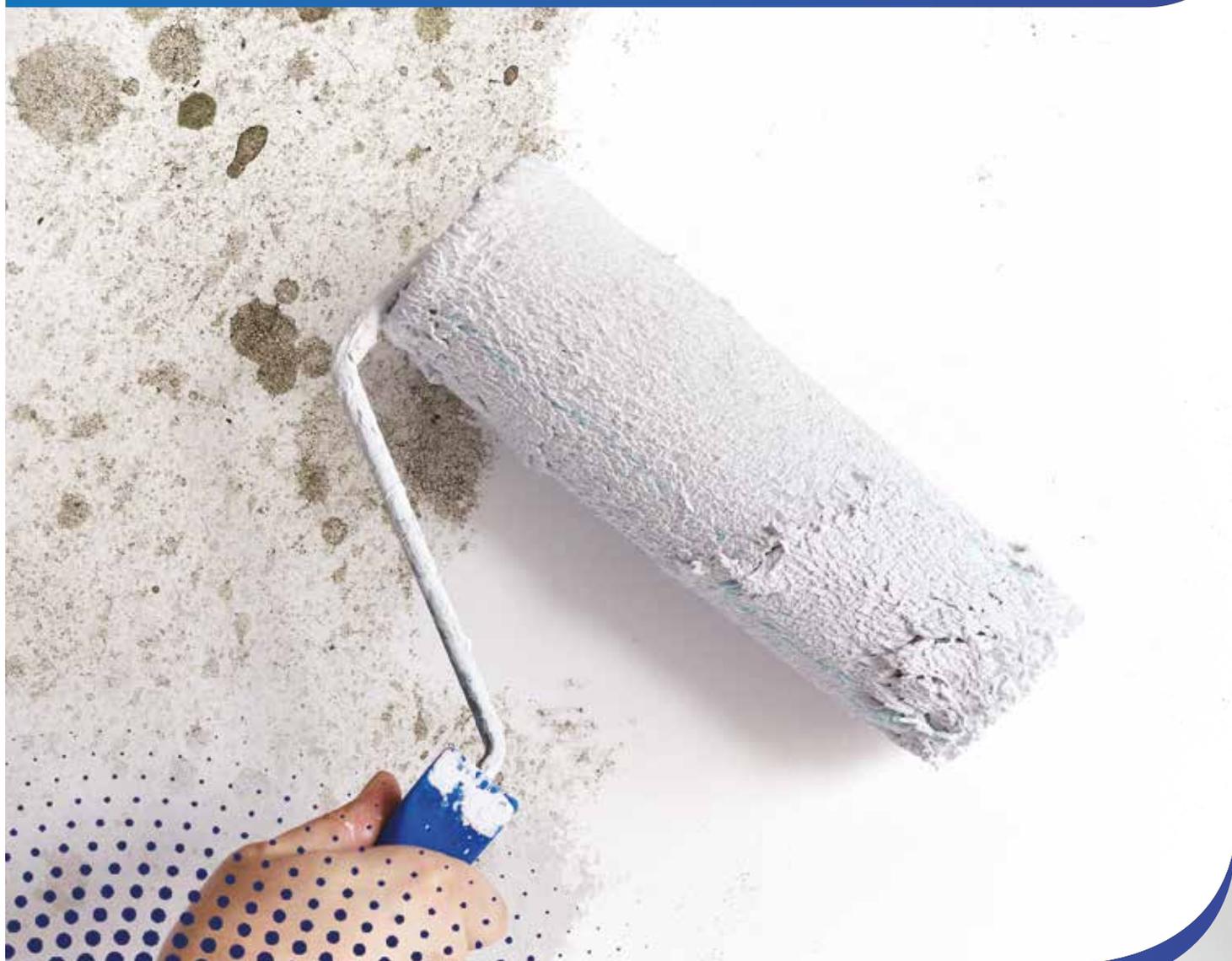
Voici les prochaines dates des formations solier du RFS :

- ▶ Début Octobre 2019 à Reims (03 26 77 86 12)
- ▶ Début Octobre 2019 à Rennes (03 26 77 86 12)

ALPHA ISOLUX

PEINTURE DE RÉNOVATION ISOLANTE POUR MURS ET PLAFONDS

- ISOLATION DES TACHES
Nicotine, café, suie, feutre, taches d'eau séchées...
- TRÈS GRANDE BLANCHEUR
- RÉSISTANCE AUX FROTTEMENTS HUMIDES : CLASSE 1
- TEINTABLE



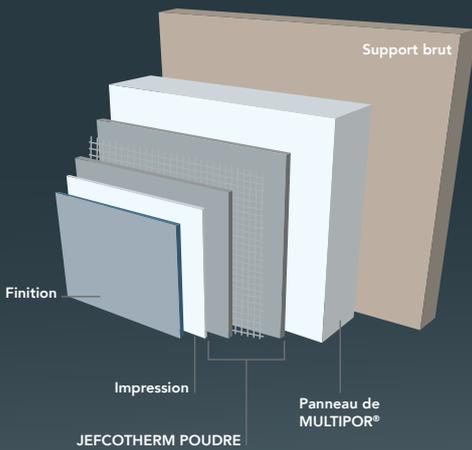


ite
ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR



JEFCOTHERM P.M.P

ETICS SOUS ETE AVEC ISOLANT MULTIPOR®



- ISOLANT INCOMBUSTIBLE
- SYSTÈME 100% MINÉRAL
- PERMET DES FINITIONS LISSES
- EXCLUSIVITÉ **JEFCO**



MINÉRAL



ÉCOLOGIQUE



INCOMBUSTIBLE (A2)



ISOLANT



RESPIRANT



HYDROFUGE



RÉSISTANT



RIGIDE



DURABLE



JEFCO

Peintures

Généraliste en peinture, spécialiste en façade.

www.jefco.fr

NOUVEAUTÉS JUILLET 2019



BOISÉA HYDROTEC DE SOFRAMAP

Boiséa Hydrotec est la nouvelle lasure en phase aqueuse de la gamme Boiséa, destinée à la protection et la décoration du bois. Hydrofuge, microporeuse et fongistatique, avec un filtre anti UV, elle offre une excellente durabilité. Transparente, à faible odeur et possédant une grande souplesse de film, elle présente un confort d'application exceptionnel. Ce produit, à très faible teneur en COV, est classé A+ et bénéficie de l'écolabel HSE. Disponible 1, 4 et 10 litres.

www.soframap.com
Tél. 04 92 02 66 72



SHORT GDT PREMIUM DE DICKIES WORKWEAR

La marque de vêtements de travail célèbre l'arrivée de l'été avec, dans la gamme GDT, le lancement d'un nouveau short, ergonomique, looké et à finition « soft touch » aux imprimés rétro réfléchissants. Se portant aussi bien en intérieur qu'en extérieur, ce vêtement, composé principalement de coton conjugue la performance, résistance, et technicité.

Tél. 05 56 75 33 09



OMNISPORTS DE TARKETT

La gamme des revêtements de sols vinyles pour surfaces sportives s'enrichit de trois nouvelles collections : Omnisports Reference Multi-Use, Omnisport Active et Dancefloor. Elles allient les performances nécessaires aux pratiques multisports, la résistance au poinçonnement et aux charges lourdes. Classé P1 selon la norme EN 14904 avec une absorption des chocs supérieure à 25%. Cette gamme comporte une couche d'usure renforcée. Les options d'installation comprennent la méthode de pose libre GreenLay, à 98% sans adhésif.

www.tarkett.fr
Tél. 01 41 20 42 49



COLOUR COMPOSITION VOLUME III DE MILLIKEN

Milliken dévoile le Volume III de « Colour Compositions », sa collection de lames de moquette imaginée avec une nouvelle technique de coloration utilisant « l'ombré » pour passer progressivement d'une teinte à une autre. Bénéficiant de la technique Confort Plus qui atténue les bruits d'impact, les lames peuvent être posées sans adhésif. L'ensemble de la collection Colour Compositions est fabriquée à partir de nylon 100% régénéré avec le dossier des lames fabriqué à 90% de matériaux recyclés.

www.millikencarpet.com



MSP F 105 DE BOSTIK

Bostik lance MSP F 105, un mastic universel permettant de réaliser tout type de joints, dilatation, calfeutrement de maçonnerie, cloisons, menuiseries et voies piétonnes. Basé sur une technologie hybride, il devient un joint souple résistant au contact, avec une grande capacité de mouvement. MSP F 105 adhère sur tous les supports en intérieur comme en extérieur et peut se peindre après complète polymérisation.

www.bostik.fr
Tél. 01 64 42 13 36

NOUVEAUTÉS JUILLET 2019



ICE BREAKER D'INTERFACE

Inspiré de la texture d'une surface de glace givrée, la nouvelle collection Ice Breaker d'Interface crée des formes dégradées uniques et un mouvement naturel au sol. La gamme est disponible en dalles de 50 cm x 50 cm, en 9 nuances de gris et de coloris neutres. Ces dalles peuvent être posées de manière aléatoire et associées aux dalles LVT ou aux revêtements de sol en caoutchouc Nora afin de créer des espaces multiples qui permettent aux employés d'évoluer dans des environnements sereins et sophistiqués.

www.interface.com

Tél. 01 58 10 20 92



FIBREXTER DE SEMIN

Enduit en poudre fibré à base de ciment pour le traitement des supports dégradés en extérieur, Fibrexter est polyvalent : il permet de reboucher, réparer et égaliser les murs avec une finition lisse. Il s'applique sur tous types de supports. Le recouvrement, après séchage complet de l'enduit, peut se faire par tous types d'enduits ou de peintures (sauf avec peinture en phase solvant). L'application peut se faire à la lame à enduire, au couteau, à la lisseuse.

www.semin.fr

Tél. 03 82 83 53 57



PUR MAT SOYEUX D'ONIP

La gamme de peintures laques en phase aqueuse Pur d'Onip s'agrandit avec l'aspect Mat Soyeux qui complète ainsi les quatre finitions déjà existantes : mate, velours, soie et brillante. Entre un mat profond et le velours, cet aspect tendance lui permet de répondre aux chantiers de finition A sur les murs, les plafonds et les boiseries intérieures. Bénéficiant d'un bel aspect tendu et existant en plus de 2000 teintes, cette peinture de haute qualité est idéale pour les travaux intérieurs nécessitant des finitions soignées.

www.onip.com

Tél : 01 46 72 30 95



TRUST, COLLECTION RÉSONANCE DE BALSAN

Nouvelle arrivée dans les entrées de gamme : la dalle Trust, au graphisme original en ton sur ton qui évolue selon l'éclairage en fonction du point de vue. Trust est idéale, en complément des dalles textiles unies Avenue ou Karma, pour délimiter les espaces professionnels. Composée à 100% de fils polyamide teintés dans la masse et répondant aux zones de trafic intense, Trust affiche d'excellentes performances techniques.

www.balsan.com

Tél. 02 54 29 16 00



UZIN KE 68 D'UZIN UTZ FRANCE

Uzin propose une nouvelle colle monocomposante à la technologie STP, Uzin KE 68, qui permet une pose sûre des revêtements de sol dans les lieux soumis à des contraintes, même derrière les baies vitrées. Elle présente une résistance élevée aux fortes températures, une bonne tenue des cannelures et la stabilité dimensionnelle des LVT. Disponible en seaux de 14 kg.

www.uzin.com

Innovation Zolpan

ONDIKYD MAT

PEINTURE INTÉRIEURE POUR DÉCORATION SOIGNÉE



Une **nouvelle technologie** multi-composants avec **microbilles de céramique**.



POUR UNE RÉSISTANCE À TOUTE ÉPREUVE



- **Non lustrant**
- **Résiste aux frottements** et aux rayures
- **Mat profond** dans toutes les teintes
- **Esthétique durable** dans le temps
- **Lessivable** (bonne résistance à l'abrasion humide)



ZOLPAN

L'expertise qui change tout

NOUVELLE GAMME

PANTEX SE MET EN 4



OPACITÉ OPTIMALE ET FINITION IRRÉPROCHABLE
4 ASPECTS
POUR TOUS VOS PROJETS DE DÉCORATION INTÉRIEURE

MAT



VELOURS



SOIE



SATIN



Retrouvez la gamme PANTEX dans les magasins
Le Comptoir Seigneurie Gauthier, SEIGNEURIE et sur [seigneuriegauthier.com](https://www.seigneuriegauthier.com)

 **SEIGNEURIE**[®]
LA PERFORMANCE POUR VOS PROJETS

